

# L'année 2019 à Vayres



# Bloc-Notes

Mairie : tél : 05.55.78.11.12  
Fax : 09.70.60.13.08  
mail : mairie-vayres@wanadoo.fr  
site internet de la commune : www.vayres.fr

Heures d'ouverture au public : Lundi : 13 h 30 - 17 heures  
Mardi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h  
Mercredi : 8 h 30 - 12 h  
Jeudi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h  
Vendredi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h  
Samedi : 9 h - 12 h

Permanences : Mme le Maire et les adjoints : rendez-vous au secrétariat.  
Ecole primaire : 05.55.78.12.09 et 09.77.48.08.69.

Micro-crèche : 05.55.14.94.35

Assistante sociale : **Mme GAULIER** uniquement sur rendez-vous au 05.55.03.96.75 ou au 05.55.43.06.06.

Référente autonomie : **Mme Marie-Agnès ANDRAUD** – Permanences de St Laurent sur Gorre : mercredi matin de 9 h à 12 h, tél : 05.55.00.92.18 – Permanences de Rochechouart : Mardi de 9 h à 12 h, tél : 05.55.03.96.74.

Cabinet infirmiers et soins à domicile : M.C. DEVILLEGER – Tél : 05.55 78.22.10.

Taxi : Vincent COURTEY, tél : 05.55.78.11.13 et 05.55.03.71.89.

Kinésithérapeutes : : 05.55.71.88.53 M. David BETANCORT au 06.81.03.95.97, Mme Mélanie GRAU au 06.50.97.55.07, M. Mathieu LABROUSSE au 06.01.47.07.76 et M. Louis LECOMTE-CHAULET au 06 31 24 76 88.

Pédicure Podologue au cabinet de kinésithérapie : M. BELLANGER Jonathan : 09.83.03.82.55.

La Poste : 05.55.03.58.28 – Ouverture : lundi : 14 h à 17 h – mardi-jeudi-vendredi et samedi : de 9 h à 12 h

Pompiers : 18.

S.A.M.U. : 15.

Gendarmerie : 05.55.00.00.02.

Horaire des services religieux : affichés à l'entrée de l'église

## État civil 2019

### Naissances

FARGIER Denver, Léo né le 8 février à Périgueux.

CHEVAL Emma née le 10 mai à Limoges.

RICHARD Cameron, Christian, Marc né le 23 juin à Saint-Junien.

FEUGEAS Gauthier, Benjamin, Daniel né le 19 septembre à Limoges.

CADORNE Ysera, Zelda, Alleria née le 9 octobre à Saint-Junien.

PAGEOT Aurore, Jeanne, Marcelle née le 23 novembre à Saint-Junien.

KERN DECOOPMAN Camille, Murielle, Danielle née le 29 novembre à Saint-Junien.

### Décès

BONAUDO Pierre, Christian, le 28 octobre à son domicile.

DESSAGE Jean-Pierre, le 3 décembre à son domicile.

### Transcriptions de décès

CHAULET Roger décédé à Limoges le 19 février

LACHAISE veuve BÉLIGAUD Lucienne, Louise décédée à Saint-Junien le 24 avril

LABBÉ veuve JAVELAUD Yvonne, Suzanne décédée à Limoges le 25 avril

LEBRETON épouse LEGENDRE Marie-Thérèse, Jeanine, Gilberte décédée à Limoges le 7 mai

BARNY veuve NÉNERT Yvonne décédée à Saint-Junien le 14 mai

MORISSET veuve PUCHAUD Eliane, Lucette, Yolande décédée à Saint-Junien le 2 juin

GILMOUR Margaret épouse THOMSON décédée à Limoges le 1<sup>er</sup> juillet

NENERT épouse SICAIRE Raymonde décédée à Saint-Junien le 29 juillet

SIRIEIX Marcel, Louis décédé à Nontron le 5 septembre

GRANET Josette, Pascale décédée à Saint-Junien le 21 septembre

MONTAUT veuve BASSET Denise, Odette décédée à Saint-Junien le 22 septembre

FARET René, Jean décédé à Saint-Junien le 11 octobre

# Infos – Vie pratique

**Garde des médecins** : désormais, pour tout appel urgent la nuit (20 h-8 h), les week-ends et jours fériés, il faut appeler le 15 qui transmettra votre appel au médecin d'astreinte.

## Location de la salle polyvalente

Chèque de caution à la réservation : 200 €(rendu après paiement)

Chèque de caution pour le ménage : 100 €(rendu après l'état des lieux si correct)

**Personnes et Associations étrangères à la commune** :

Salle : 165 €; cuisine : 80 €; chauffage : 55 €(période de chauffe : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) ; couvert : 0.50 €

**Associations loi 1901 de la commune de Vayres** :

Salle : 40 €; cuisine : 50 €; chauffage : 55 €(période de chauffe : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) ; couverts : 0.50 €

**Assemblée générale** : salle gratuite (chauffage payant). Si l'association fait un repas le jour de l'AG, la location de la cuisine et des couverts seront payants.

Première occupation annuelle : gratuité pour la salle et la cuisine uniquement, les couverts et le chauffage seront facturés.

De même, pour le Club du 3<sup>ème</sup> âge, la salle est gratuite tous les mercredis, mais si repas, la cuisine et les couverts seront payants.

Les tarifs sont établis comme suit :

**Particuliers habitants la commune** :

Salle : 66 €; cuisine : 50 €; chauffage : 55 €(période de chauffe : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) ; couverts : 0.50 €

Location des tables de la salle des fêtes pour des manifestations à l'intérieur : 5 €/table, chaises gratuites.

Pour un deuxième jour, il sera facturé un supplément du prix égal à 50 % du premier jour, sauf pour le chauffage pour lequel il n'y aura pas de minoration.

**Couvert** : 2 assiettes plates, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 verre à vin, 1 verre à eau, 1 coupe, 1 verre à digestif, 1 tasse, 1 cuillère à soupe, 1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à café.

**Barème en cas de casse** : assiette 4 €; couvert 1 €; verre 1 €; tasse 2 €; carafe 6 €

Pour les autres matériels, une facture sera établie au coût réel.

## Cantine et transport scolaire

Tarif du ticket de cantine : 2.20 €

Tarif des transports scolaires :

Suite à la nouvelle réglementation de la région Nouvelle Aquitaine, un nouveau barème a été mis en place. Merci de se renseigner à la mairie pour les tarifs.

Tarif de la photocopie : 0.25 €en noir et blanc, 0.50 €en couleur,

Photocopies en couleur pour les Associations : 0.20 €/A4 ; 0.40 €/A3.

## Garderie scolaire

Tarif : 2 €

## Déchetterie

Horaire d'ouverture de la déchetterie à Rochechouart :

Lundi, de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h

Mercredi, jeudi et vendredi, de 15 h à 18 h

Samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Fermée le mardi

## ATTENTION

Mise en garde contre les démarcheurs en tout genre (marchands de chocolats, vérificateurs de fumées, poseurs de panneaux photovoltaïques, etc.) qui passent chez les habitants de la commune.

Avis aux propriétaires de chiens qui aboient à longueur de journée : certaines personnes se plaignent de la nuisance sonore.

Avis aux propriétaires de chiens qui divaguent...

# Éditorial



*Nous voici arrivés au terme de ce mandat. Le sentiment du devoir accompli, dans le respect de mes engagements, m'accompagne dans cette fin de mandature. Cette expérience de Maire m'a permis de relativiser beaucoup de choses : dans la vie tout n'est pas noir, tout n'est pas blanc.*

*L'avenir de notre commune devra se construire sur de nouvelles bases. Les transferts successifs de compétences à la Communauté de communes (eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020) et les baisses de dotations de l'État, environ 140 000 € sur 3 ans, pénalisent beaucoup de projets. Les économies réalisées grâce aux choix de ne pas remplacer le départ en retraite d'un agent technique, de supprimer l'éclairage festif de fin d'année, de supprimer le repas des aînés et les colis, d'éteindre l'éclairage public de 23h à 5h, de remplacer les néons par des lampes LED dans tous les bâtiments, de supprimer les séances de cinéma, de renouveler les contrats photocopieurs compensent à peine à 50 % le manque à gagner. Cette baisse des dépenses de fonctionnement sera plus visible à partir de 2021.*

*Au fil du temps, je peux constater, que l'évolution de la société fait que le comportement du citoyen devient de plus en plus individualiste et consumériste, et malheureusement de moins en moins solidaire. Heureusement que nous avons encore un tissu associatif qui permet de créer du lien social. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui prennent de leur temps pour maintenir des manifestations à Vayres. Un merci particulier à tous les bénévoles résidant sur d'autres communes qui ont fait le choix de prendre des responsabilités dans nos associations communales.*

*Petit clin d'œil aux deux personnes, qui, lors d'une manifestation m'ont dit : « mais tu es une personne comme une autre ». Je peux répondre que oui physiquement mais que la charge mentale et la responsabilité de l'Élue face aux administrés et à la collectivité, font que les Maires ne sont pas des personnes comme les autres le temps de leur mandat. Si tel était le cas, il y aurait plus de candidats pour exercer cette tâche. Ce genre de propos conduit à la banalisation de la fonction, ce qui entraîne les dérives de violences physiques et verbales vues dans les faits divers. Je dirai aussi que la jalousie et la méchanceté sont de très mauvaises conseillères. Dans 3 mois, je poserai mon costume de Maire et retrouverai ma liberté de parole, de faits et gestes.*

*Chers administrés, cet éditorial est le dernier que je vous adresse, car à l'issue de mes 4 mandats d'élue, dont 3 en tant que Maire, j'ai décidé raisonnablement de passer la main. Je tiens par ces quelques mots, à vous remercier tous de la confiance que vous avez su me témoigner et me renouveler durant ces 25 ans. Je ne saurai terminer sans avoir une pensée envers tous mes colistiers (surtout Yvon et Arnaud) et les membres du personnel, qui chacun à leur niveau ont contribué et participé à l'écriture de notre, de votre histoire communale.*

*Je souhaite à la prochaine équipe municipale le plein succès dans la réalisation de son projet.*

*En conclusion je citerai Clémenceau : « J'ai vécu du bruit de la vie publique et voici que j'entends les pas étouffés du silence. Avant de me taire, quelles paroles pour conclure ? Sagesse ou folie de m'exprimer ? »*

*Avec toutes mes amitiés.*

Jocelyne REJASSE

## Sommaire

<b>Éditorial</b>	<b>1</b>	<b>Les associations</b>	<b>16</b>
<b>Les Conseils Municipaux</b>	<b>2</b>	Association Communale de Chasse Agréée .....	16
<b>La vie municipale</b>	<b>8</b>	Les Vayres à Pieds	
Inauguration de la mairie réhabilitée .....	8	au Pays de la Météorite .....	17
Réalisation d'une fresque place de la Mairie .....	9	Comité des Fêtes 2019 .....	18
Nouveau défibrillateur .....	9	Amicale laïque de l'école de Vayres .....	19
L'école Pierre de Ronsard à Vayres .....	10	ACPG-CATM – VAYRES - CHERONNAC .....	20
Nouveaux professionnels dans la commune .....	10	US VAYRES saison 2018/2019 .....	21
Les ateliers périscolaires à Vayres .....	11	Amicale des anciens de l'US VAYRES .....	22
Petit regard chez « Les P'tits Loups 4 » .....	12	Les Roses d'Automne .....	23
Le Syndicat des Energies de la Haute Vienne « Le S.E.H.V. » .....	12	Agenda des associations pour l'année 2020 .....	24
Vayres : une commune connectée .....	13	<b>Informations diverses</b>	<b>25</b>
Fête de la gastronomie .....	15		

# Les Conseils Municipaux

## Conseil Municipal du 22 mars 2019

### 1. Vote des comptes administratifs et de gestion

- Compte de gestion 2018 : Le Conseil approuve tous les comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier.
- Compte administratif 2018 :

#### *Budget principal :*

Fonctionnement : Dépenses : 564139.93 € / Recettes : 690199.88 € + 76639.06 € (excédent antérieur) / Excédent de clôture : 202699.01 €.

Investissement : Dépenses : 487 038.03 € / Recettes : 172 878.15 € + 100000 € (affectation de résultat) + 58567.33 € (excédent antérieur) / Déficit de clôture de 155 592.55 €.

Excédent global de clôture : 47 106.46 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

#### *Budget annexe : Assainissement :*

Fonctionnement : Dépenses : 17 842.84 € / Recettes : 31 867.30 € / Excédent de clôture : 14 024.46 €.

Investissement : Dépenses : 21999.75 € + 7 469.12 € (déficit antérieur) / Recettes : 14 932.71 € + 4 954.51 € (affectation de résultats) / déficit de 9 581.65 €.

Déficit de clôture de 4 442.81 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

#### *Budget annexe : Lotissement :*

Fonctionnement : Dépenses : 0 € + 11057.10 € (déficit antérieur) / Déficit de clôture : 11057.10 €.

Investissement : Dépenses : 10078.76 € + 46 366.03 € (déficit antérieur) / Déficit de clôture de 56 444.79 €.

Déficit global de clôture : 67 501.089 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

### 2. Vote des taux d'imposition

Maintien du taux des trois taxes : taxe d'habitation : 12.00 %, taxe sur le foncier bâti : 13.47 %, taxe sur le foncier non bâti : 68.18 %. Vote 14 voix pour.

### 3. Convention fourrière

Renouvellement de la convention entre la Commune et la société protectrice des animaux de Couzeix. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

### 4. Vote de subventions aux associations

Comité des fêtes 250 €, USV 1 450 €, ACCA 310 €, Amicale Laïque 230 €, SPA 475 €, Vayres à pieds 310 €, FNATH 80 €, Coopérative scolaire 300 €, Donneurs de sang 110 €, Lieutenants de l'ouvetrie 70 €, amicale des personnels territoriaux 200 €, amicale des anciens de l'USV 500 €, Pouce travail 150 €, Roses d'automne : 150 €. Divers : 500 €. Un mandatement de 700 € à l'USV se fera d'ici la

fin du mois, le solde au mois de juin. Vote : 1 Abstention (RH) 13 voix pour.

5. Convention de mise à disposition de services entre la commune et la CC POL

La convention précise les conditions et modalités de mise à disposition des services techniques de la commune au profit de la CC POL. 14 voix pour : la commune réalise l'entretien des chemins PDIPR.

### 6. Préparation budgétaire

- Un agent, suite à l'épuisement de ses droits à congé maladie et ses droits à mise en disponibilité d'office, va être licencié entraînant un charge importante pour le budget (indemnité d'environ 10000 € + 3 ans d'allocation chômage).
- Suppression du repas des aînés : problème d'égalité de traitement des bénéficiaires et besoin de réduction des dépenses. Vote contre : 2 (FM, RH) Abstention : 3 (EL, CR, JPF) et pour : 9.
- Défibrillateur : Vu la vétusté de l'équipement actuel et la nouvelle législation, nécessité d'installer un appareil au niveau de la halle. Coût mensuel 63 € HT. avec maintenance et coffret + sacoche à la charge de la commune pour 640 € HT. Possibilité d'aide financière de l'assureur de la commune. Une formation sera ouverte aux conseillers, aux présidents d'associations et aux habitants de la commune.
- Travaux appartement au-dessus de la mairie : réfection de la douche et cage d'escalier ( 1470 € HT et 3746 € HT).
- Pellenie : une grange mitoyenne à une maison risque de s'effondrer : expertise du tribunal administratif (817.14€). Arrêté de péril imminent : propriétaire non solvable, les travaux seront à la charge de la commune. Arrêté de péril également à côté de l'ancienne boulangerie (tuiles qui tombent sur la chaussée). Même type de problèmes à Merlis.
- Banc Naelou : Support de dédicaces ouvert à tous pour créer une œuvre collective de partage. Mme Le maire propose d'y inscrire un extrait d'un poème de M. Cainaud en accord avec son fils (14 voix pour).

### 7. Eclairage

Economie d'énergie : Devis établi pour changer l'éclairage intérieur à l'école, la salle polyvalente et le restaurant scolaire et éclairage extérieur à détection de présence à la salle polyvalente et à l'école (14 970.69 € HT). Eligible à subvention du département (20 %). Retour sur investissement en 2 à 3 ans. Eclairage public : réactualisation des devis pour demande de subventions. Extinction éclairage publique entre 23h et 5h envisagée.

## 8. Convention pour l'entretien et la réparation des prises et bouches incendie

En l'application de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire et les dépenses afférentes à ce service, ne doivent pas être imputées dans la comptabilité du service de distribution publique d'eau potable. Le SIAEP Vayres-Tardoire, dont fait partie la commune, a délégué à SAUR l'exploitation de son service public de distribution d'eau potable par une concession prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le conseil approuve à l'unanimité la convention.

## 9. Informations diverses

- Distribution des sacs poubelles : prochaine campagne du 13 mai au 1<sup>er</sup> juin 2019. Une information sera donnée sur la prochaine facture des ordures ménagères. Le SYDED gèrera la déchetterie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Sera mise en place une redevance incitative avec pesée à la levée de conteneur muni de puce.
- Mme Rougier, institutrice CE-CM, réalise un projet sur le stéréotype de genres dans le cadre d'Erasmus. Il a été sélectionné pour le prix Hippocrène.
- M. Rampoux propose la matérialisation de la châtaigneraie de Puytreillard en y ajoutant la date de sa plantation.

# Conseil Municipal du 08 avril 2019

## 1. Affectation des résultats

**Budget commune** : Reprise du déficit de clôture de 155 592.55 € en dépense d'investissement (ligne 001) et affectation d'une partie de l'excédent de clôture du fonctionnement de 202 699.01 €, pour couvrir le besoin de financement, article 1068 en recette d'investissement soit 155 592.55 € et 47 106.46 € en recette de fonctionnement (ligne 002). Unanimité.

**Budget assainissement** : Reprise du déficit de clôture soit 9 581.65 € en dépense d'investissement (ligne 001) et affectation d'une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement, d'un montant de 14 024.46 € pour couvrir le besoin de financement, article 1068 en recette d'investissement soit 11 000.00 € et 3 024.46 € en recette de fonctionnement (ligne 002). Unanimité.

**Budget lotissement** : Reprise du déficit de clôture soit 56 444.79 € en dépenses d'investissement (ligne 001) et reprise du déficit de fonctionnement soit 11 057.10 € en dépenses de fonctionnement (ligne 002). Unanimité.

## 2. Dotation de compensation prévisionnelle et de solidarité pour l'année 2019

Suite à la lecture du tableau du transfert, le conseil valide à l'unanimité la somme de 70 104.30 € de dotation de compensation au titre des charges transférées de la CC POL.

## 3. Vote des budgets

Précision : Le budget CCAS devra être abondé par une subvention du budget principal à hauteur de 6 155 € afin de pouvoir équilibrer le budget. De plus, la commune subit une baisse de dotations à hauteur de 17 985 € (baisse de la DGF de 5 927 € et suppression de la dotation nationale de péréquation) qui s'ajoute à la disparition de la dotation de solidarité rurale « cible » en 2018.

**Budget principal** : Il s'équilibre à 689 084 € pour la section de fonctionnement et à 392 424 € pour la section d'investissement. 14 voix pour.

**Budget assainissement** : il s'équilibre à 32 045 € pour la section de fonctionnement et à 35 203 € pour la section

d'investissement. 14 voix pour.

**Budget lotissement** : il s'équilibre à 78 502 € pour la section de fonctionnement et à 37 245 € pour la section d'investissement. 14 voix pour.

Le conseil municipal a voté ses budgets en équilibre sans augmenter les taux des impôts locaux grâce à des économies sur les dépenses.

Proposition, dans la perspective de la rénovation de l'éclairage public et de son extinction de 23h00 à 5h00 sur la totalité de la commune à partir de cet hiver, de contacter l'Association Nationale pour la Protection de Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) dans le but d'animer une réunion publique d'information pour la mise en place de cette extinction.

## 4. Renforcement de la lutte contre le changement climatique

Suite à la visite de M. Boulan, proposition est faite d'utiliser le changement climatique comme critère de décision au même titre que le Besoin, le Coût, l'Utilité et l'Esthétique à chaque fois qu'une délibération doit être votée. Chacune des délibérations, avant son adoption, aura une note évaluant l'impact de la décision prise sur les émissions de gaz à effet de serre de la commune. Cette note sera enregistrée sur une grille insérée dans les délibérations. Si la décision occasionnera une augmentation des gaz à effet de serre, le Conseil municipal cherchera s'il existe une alternative moins impactante. 7 voix pour, 6 absents et 1 contre.

## 5. Informations diverses

- Complémentaire santé communale : Il s'agit de proposer aux habitants de la commune une étude des solutions négociées en complémentaire santé, des garanties à la carte à tarif préférentiel. L'assureur AXA propose une réunion publique présentant l'offre commerciale santé communale. Le conseil valide ce projet.
- Elections européennes : elles se dérouleront le 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00.
- Les sacs poubelles rouges seront distribués à partir du 13 mai 2019 à la mairie pendant trois semaines.

## Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2019

---

### 1. Transport scolaire : Participation de la commune

Un nouveau règlement élaboré par la Région Nouvelle Aquitaine s'appliquant sur l'ensemble du réseau régional de transport scolaire sera prochainement soumis à l'approbation des assemblées délibérantes. La commune de Vayres en sa qualité d'AO2 doit délibérer pour déterminer si elle souhaite participer financièrement au paiement de la part familiale et, si oui, elle doit indiquer un montant par tranche. Nouveaux critères : Il n'est plus possible de différencier les tarifs au sein d'une fratrie / prise en compte du quotient familial / Non ayant-droit : domicile à moins de 3 kms de l'école et non-respect de la carte scolaire. Merci de se rendre en mairie pour connaître les montants des participations délibérées à l'unanimité par le conseil.

### 2. Décisions modificatives budgétaires

Adoption à l'unanimité des décisions modificatives au budget principal et au budget assainissement pour l'exercice 2019 telles que détaillées comme suit : Budget principal : Dépenses Chap 45 art 4541 +6972, Chap 16 art 1641 -6972 / Recettes Chap 45 art 4542 +6972, Chap 45 art 1641 -6972 / Recettes Chap 13 art 1323 -60895, Chap 13 art 1341 +60895 / Dépenses Chap 041 art 1313 +39104, Chap 041 art 1331 +15584 / Recettes Chap 041 art 1323 +39104, Chap 041 art 1341 +15584. Budget assainissement : Dépenses Chap 23 art 2315 -162, Chap 040 art 13912 +162.

### 3. Location appartement

L'appartement sis 15 rue Gloire de France est disponible depuis le 1er mai 2019, un jeune couple avec un enfant souhaiterait le louer à compter du 15 juillet 2019. Décision à l'unanimité de louer l'appartement à M. Kern et Mme Decoopman pour un loyer de 393.50 € par mois. Les locataires sis 21 rue Gloire de France n'ont pas fait le changement auprès du fournisseur d'électricité, ils sont redevables de la somme de 500 €, somme payée par la

commune. Décision à l'unanimité que le remboursement des factures d'électricité sera régularisé à hauteur de 50 € pendant 10 mois à compter du mois de juillet 2019.

Location de l'appartement sis 19 rue Gloire de France : une famille avec 3 enfants projette d'acheter l'ancienne boulangerie Rue Aurore Sand avec d'importants travaux. Proposition, pendant les travaux, de leur louer cet appartement. Validation à l'unanimité.

### 4. Informations diverses

- FPIC : Cette année, la commune reversera 16 763 € à la CC POL. Notre potentiel fiscal ayant augmenté, la commune ne peut plus bénéficier du prêt à taux bonifié du département ou de taux de subventions plus importants.
- Rapport du SIAEP : Analyse du rapport par M. Rampoux, validation à l'unanimité.
- 10 km Vayres/Rochechouart : le 20 juillet 2019.
- Fête de la gastronomie Vayroise : 14 septembre à 17h00, précédée par l'inauguration de la mairie à 11h00.
- La collecte des ordures ménagères dans des sacs rouges démarre le 1<sup>er</sup> juillet 2019.
- M. Brandy a fait un don de 100 € à la commune au profit de la restauration scolaire.
- Transfert de la compétence eau et assainissement : Lettre d'intention à la CC POL pour refuser ce transfert au 01/01/2020. Accord à l'unanimité.
- Courrier du SEHV : Eventuel éclatement du syndicat en favorisant l'exercice de leurs compétences au niveau de chaque intercommunalité. Le syndicat demande aux communes d'exprimer leur attachement aux services rendus par le SEHV à nos parlementaires aussi qu'aux ministres concernés par ce dossier. Le conseil donne son accord.
- Salle de motricité : suite à la signature du protocole d'accord amiable avec les entreprises concernées, l'entreprise Coren devrait réaliser les travaux pendant les prochaines vacances de Toussaint.

## Conseil Municipal du 09 septembre

---

### 1. Personnel communal : recrutement

Un agent a renouvelé sa demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle pour 3 ans à compter du 28 août 2019 et un autre va être licencié suite à congé de grave maladie et mise en disponibilité d'office. D'autre part, ouverture d'une classe à l'école communale. Si les emplois en question ne sont pas pourvus par un fonctionnaire, ils peuvent être occupés par un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-3, 5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Après délibération, décision de créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique appartenant à la filière technique, à raison de 28.70 heures

hebdomadaires ; de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel, à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2019, de la manière suivante : cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux : Adjoint technique à temps non complet 25/35<sup>ème</sup> : - 1 poste / Adjoint technique à temps non complet 28.7 / 35<sup>ème</sup> : + 1 poste / Adjoint technique à temps non complet 19 / 35<sup>ème</sup> : + 1 poste.

Service technique : le contrat de l'agent en contrat aidé se termine le 25 septembre 2019. Or, pour le transfert de compétence du service eau et assainissement à la CC POL, un agent va être régulièrement sollicité ce qui le rendra moins disponible. De plus, problème de mauvaises herbes

dans les cimetières et interdiction au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de tous les désherbants. Dans certaines communes, le bénévolat ainsi que la plantation de vivaces et enherbement des allées adjacentes aident. Lecture d'une affiche de sensibilisation des usagers dans les cimetières. Proposition et validation d'embaucher l'agent suite à son contrat aidé sous contrat temporaire d'accroissement de travail jusqu'au 31 décembre 2019 à plein temps.

## 2. Décisions modificatives budgétaires

Suite à la transmission par la trésorerie de titres irrécouvrables : admission en non-valeur des titres de recettes dont le montant s'élève à 2 290.91 euros / Crédits budgétaires ouverts sur le budget de l'exercice 2019 : Chapitre 65 – article 6541 / autorisation à Mme le Maire d'émettre le mandat correspondant.

Adoption des modifications budgétaires suivantes : Budget principal Dépenses investissement : Chap 21 article 2135 : -17 965 / Chap 21 article 21534 : +17 965 / Chap 20 article 2051 : + 250 / Chap 16 article 165 : -250 / Chap 21 article 2183 : +500 / Chap 21 article 2188 : -500. Dépenses de fonctionnement : Chap 65 article 6541 : +1 701 / chap 011 article 60635 : -1 701.

## 3. Demande de subvention

Une étude de faisabilité d'implantation d'une antenne relais pour y développer la 4G est en cours entre Goudou et Chez Cibert. Besoin éventuel d'une extension du réseau d'électricité public sur 320 m linéaires. Suite à devis, les travaux s'élèveraient à 18 570 € HT. Une demande de subvention va être demandée auprès du conseil départemental ainsi qu'à la CC POL.

## 4. Informations diverses

- Remboursement du kiné pour travaux d'éclairage au cabinet (313.56 €).
- Ouverture de classe à l'école : 17 enfants en maternelle, 16 en CP CE et 17 en CM / projet Erasmus subventionné par l'Europe de 216850 € : la gestion administrative par la mairie entraîne l'ouverture d'un budget annexe. Autorisation du conseil.
- 13 septembre 2019 : Réunion publique sur l'extinction de l'éclairage public à partir du 15/10/2019 entre 23h et 5h.
- 14 septembre 2019 : fête de la gastronomie vayroise à 17h précédée de l'inauguration de la mairie à 11h.
- 20 septembre 2019 à 20h30 : réunion des associations (calendrier 2020 et préparation Téléthon).

# Conseil Municipal du 8 novembre 2019

## 1. Modification des statuts de la communauté de communes POL

Madame le Maire informe que le conseil communautaire, s'est réuni le 26/09/2019 pour décider la modification statutaire *et la nouvelle rédaction des statuts de la CC POL*. Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la modification des statuts et demande à M. le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

## 2. Dotation de compensation et de solidarité modifiées de la CC POL

Le cabinet Ressources consultants Finances, chargé d'un audit et de prospectives financières préconise notamment d'attribuer des rôles clarifiés aux atténuations de produits à savoir : les attributions de compensation, la dotation de solidarité communautaire et la contribution au FPIC. Considérant l'avis collégial favorable des membres du bureau de la CC POL, il est proposé : de majorer l'attribution de compensation de 5 communes / Réduire définitivement l'attribution de compensation de la commune de Saillat-sur-Vienne de 400 000 €, correspondant au montant du FPIC dont aurait dû s'acquitter la commune sans la CC POL / intégrer la dotation de solidarité communautaire - « attributions de compensations négatives » - dans l'attribution de compensation des communes concernées. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de réviser les dotations de compensation et de solidarité 2019 conformément aux préconisations énoncées ci-dessus.

## 3. Wifi public : approbation du projet et demande de subventions

La Commission européenne et le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales lancent un appel à projet pour soutenir le déploiement de l'accès à Internet par Wi-Fi dans les territoires moins bien couverts par les réseaux fixes et mobiles. Après deux tentatives infructueuses, la commune a pu se positionner et être sélectionnée pour l'obtention d'une subvention de 15 000 €. Cette somme pourra permettre d'installer un accès wifi dans des lieux publics comme le stade, la place du champ de foire et à l'intérieur des bâtiments comme la mairie et la salle polyvalente. Le cout d'investissement se situe entre 12 000 et 20 000 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le projet et l'obtention du coupon de 15 000 €.

## 4. Projet d'énergie renouvelable

Un bureau d'étude 3N développement a établi une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc photovoltaïque de 8 ha entre Chez Fréguilin et La Grue sur des parcelles appartenant au SIAEP et l'implantation potentielle de trois éoliennes de 3 Mw entre la Côte et Bussac. Le conseil municipal donne un avis favorable (12 voix pour) pour la création d'un parc photovoltaïque et donne un avis favorable (3 voix contre, 2 abstentions, 7 voix pour) pour l'implantation de 3 éoliennes.

### 5. Indemnité de conseil du comptable au trésor

Le conseil approuve cette indemnité. Vote à l'unanimité 12 voix pour.

### 6. Autorisation de mandatement avant le budget 2020

Il s'agit d'autoriser le règlement des dépenses d'investissement début 2020 à hauteur du quart voté sur le budget primitif 2019 soit au chap. 20 : 62 €, chap. 21 : 22 483 € et au chap. 23 : 11 697 €. Vote à l'unanimité.

### 7. Prise en charge des fournitures scolaires

Comme chaque année, la commune prend en charge les frais de fourniture scolaire des élèves qui fréquentent le collège de Rochechouart, la participation est de 20 € par élèves. Vote à l'unanimité.

### 8. Informations diverses

- La salle de motricité est à nouveau fonctionnelle (travaux faits pendant les vacances).
- Projet de sortie scolaire à Varaignes : Le conseil municipal a décidé de laisser à la prochaine équipe municipale le choix de subventionner ou non le projet.
- Cinéma : Il y a de moins en moins de spectateurs aux séances de cinéma, le conseil a décidé de stopper la projection en janvier 2020. La dernière séance aura lieu le jeudi 19 décembre 2019.
- Cérémonie du 11 novembre : 10h30 à Chéronnac, 11h30 à Vayres.
- J. Normand : Elle propose au conseil municipal l'installation d'un panneau humoristique qui alerte les touristes sur les bruits de la campagne. Le conseil valide à 8 voix Pour, 4 Voix Contre.
- Antenne relais chez Cibert : le dossier suit son cours.

## Conseil Municipal du 23 décembre 2019

---

### 1. Redevance assainissement : tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2020

La compétence assainissement va être transférée à la CC POL au 1er janvier 2020. La commune doit néanmoins délibérer sur les tarifs d'assainissement applicables à compter du 1er janvier 2020. Le service est assujéti à la TVA à 10 %. Décision de ne pas modifier les tarifs : l'abonnement fixe sera de 16.36 € HT soit 18 € TTC, la part variable pour les habitants du bourg et villages bénéficiant d'un assainissement collectif est de 1.1364 € HT soit 1.25 € TTC le m<sup>3</sup>, la part variable pour les usagers bénéficiant d'un assainissement simple est de 0.50 € HT soit 0.55 € TTC le m<sup>3</sup>.

Précision que la compétence eau et assainissement a été transférée mais pas le personnel, l'agent de la commune avait en charge provisoirement cette fonction depuis le départ de M. Granet jusqu'au transfert de compétence. De plus, la dotation de compensation devrait également baisser car la commune doit participer à l'épicerie solidaire même si aucun administré de Vayres n'en bénéficie. De même pour le SDIS, jusqu'en 2019, la commune réglait directement le contingent au SDIS soit 14 141 €. En 2020, la CC POL prendra en charge le contingent qui sera ensuite déduit de notre dotation de compensation, dans la perspective d'augmenter le coefficient d'intégration fiscal.

### 2. Régie projet Erasmus

La directrice a obtenu une subvention européenne de 216 850 € pour un projet « des stéréotypes à l'égalité de genre », l'école d Vayres recevant 42 006 € pour élaborer son projet. La mairie de Vayres coordonne la gestion administrative et financière de ce projet auprès des différents partenaires européens (Finlandais, Roumains, Grecque, italiens, espagnols et français). Il est donc nécessaire de créer une régie afin de pouvoir engager et rembourser toutes les dépenses afférentes à ce projet.

Décision à l'unanimité d'instituer auprès de la mairie une

régie d'avances, pour payer les billets de transports, les réservations d'hébergement, de restauration, dit que les dépenses seront réglées par carte bancaire, au nom du régisseur nommé par la Madame le Maire, dit que le montant de l'avance à consentir est de 20 000 €.

### 3. Contrats d'assurance des risques statutaires : avenant

Pour les agents affiliés CNRACL : 7% sur la couverture en « tous risques » avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire contre 5.92% actuellement. Pour les agents affiliés IRCANTEC : 1.60% sur la couverture en « tous risques » avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire contre 1.35% actuellement. Validation à l'unanimité des nouveaux taux de cotisation auprès d'Yvelin.

### 4. Informations diverses

- Mobilier école : Une élève a des soucis de santé, il est nécessaire que la commune achète une table adaptée à son handicap. Le devis de la société Héphaïstos s'élève à 739.06 € TTC. Madame le Maire précise qu'aucune aide ne peut être apportée à cet achat. Le conseil municipal valide le devis à l'unanimité.
- location photocopieur : La location des photocopieurs à l'école et à la mairie arrive à échéance le 31 mars 2020. Présentation de la proposition commerciale de la société Toshiba. L'achat d'un photocopieur à l'école et d'un à la mairie s'élèverait à 4 880 € HT, leurs locations s'élèvent à 267 € par trimestre sur 5 ans avec un cout à la page de 0.004 € pour le NB et 0.04 € pour la couleur dans les deux cas. Validation de la proposition de location des photocopieurs à 267 € / trimestre.
- Population communale: le chiffre de la population Insee au 1er janvier 2020 passe de 839 habitants à 766 habitants. Ceci est dû à la nouvelle règle de personnes

rattachées à la commune. Cette baisse va impacter la dotation globale de fonctionnement qui devrait en conséquence baisser.

- Villes et villages étoilés : label national organisé par l'ANPCEN. Proposition que la commune de Vayres s'inscrive dans cette labellisation. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril 2020 pour des résultats d'éligibilité en automne 2020. L'adhésion à ce label serait de 50 €. Autorisation du conseil.
- Téléthon : l'association des Vayres à Pieds a versé 500 €, le comité des fêtes 2 300 €.
- Suite à la réunion du SIAEP, M. Rampnoux présente la carte communale des réseaux de distribution d'eau

potable ainsi que le périmètre de distribution d'eau inférieur à 200m. Il précise que le tarif du mètre cube d'eau a été voté soit 2.61 € TTC/m<sup>3</sup>. Cette augmentation s'explique notamment par la réalisation de nombreux travaux d'investissement. Il présente également sur un plan cadastral l'implantation du futur projet de champ photovoltaïque qui est en cours d'étude.

- M.Bobe informe le conseil qu'il n'y a aucune information nouvelle concernant l'installation du pylône Orange à Chez Cibert, et que la mairie est dans l'attente de devis concernant le dossier de la mise en place d'un WiFi public et gratuit dans le bourg.
- Les élections municipales auront lieu le 15 et 22 mars 2020.

Les comptes-rendus complets des Conseils Municipaux sont à votre disposition à la mairie, auprès de votre élu de proximité ou sur le site de la commune (<http://www.vayres.fr/>).

## RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Opérations réelles arrêtées au 28 décembre 2019

### FONCTIONNEMENT

Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	DEPENSES
60	Combustibles, chauffage, alimentation, edf,	85 815,18
61	Location de matériel, copieur, maintenance, entretien voirie, primes d'assurance, autres frais divers,	96 239,59
62	Honoraires, imprimés, fêtes, cérémonies, frais de télécommunications transports scolaires	19 341,50
63	Taxes foncières, impôts indirects, taxes et impôts sur véhicules	8 270,62
64	salaires, cotisations urssaf, caisse de retraite, assedic	274 821,70
65	Contributions à divers organismes de regroupement, et subventions aux associations	55 723,74
66	Remboursements en intérêts des emprunts	12 446,15
67	Charges exceptionnelles	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>552 658,48</b>
Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	RECETTES
64	Remboursements sur rémunérations et sur charges diverses	-
70	Ventes de produits et prestations de service: cantine, transports scolaire, locations	32 301,57
73	Impôts et taxes	256 356,13
74	Dotations et subv Etat et Département, allocations compensatrices	225 987,13
75	Revenus d'immeubles	38 900,74
77	Autres produits	14 722,81
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>568 268,38</b>

### INVESTISSEMENT

Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	DEPENSES
1641	Remboursement en capital des emprunts	70 397,04
20	Immobilisations incorporelles	213,82
21	Immobilisations corporelles	72 006,42
23	Immobilisations en cours	46 059,28
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>DEPENSES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>188 676,56</b>
Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	RECETTES
1068	Exédents de fonctionnement capitalisés	155 592,55
10222	FCTVA	63 242,84
10226	Taxe d'aménagement	1 733,39
13	subvention d'investissements	169 949,80
16	Emprunt	-
23	immobilisation	5 389,45
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>395 908,03</b>

Le compte administratif 2018 ne sera arrêté définitivement que le 22 janvier 2020

# La vie municipale

## Inauguration de la mairie réhabilitée

### Discours prononcé par Mme le Maire le 14 septembre 2019

« C'est avec un immense honneur et une émotion marquée que nous vous accueillons les élus municipaux et moi-même dans notre maison commune fraîchement réhabilitée. Cette mairie inaugurée en 1954 lors de sa construction (j'ai une pensée particulière pour l'équipe municipale de l'époque), n'aura connu que très peu de modification jusqu'à cette année. La surface de ce bâtiment était essentiellement occupée par le bureau de poste et comme vous pourrez le voir lors de la visite la situation s'est inversée.

Ce bâtiment maison de tous et pour tous, cœur de notre démocratie locale et élément majeur de notre patrimoine avait vieilli (75 ans). Il souffrait de son âge, de son manque d'accessibilité et d'une isolation énergétique inexistante. Initialement, les travaux menés n'étaient pas prévus dans notre programme. Nous avons bénéficié de l'opportunité (comme l'a dit un ministre) de nous positionner, via le PNR, sur le programme TEPCV. Finalement au fil du temps, du succès de ce programme et des modifications des conditions d'octroi, nous n'avons pas obtenu la subvention escomptée. Heureusement, le PNR a décidé de contractualiser avec un obligé, Certinergy, qui nous a permis de récupérer les CEE. Sans cette action, je vous l'avoue, nous n'aurions pas réalisé ces travaux.

Le montant total de cette opération est de 336 569 € HT. Nous avons obtenu : Une subvention de l'Etat à hauteur de 78 475 € soit 23,31%, une subvention du Département à hauteur de 84 150 € soit 25% ; Les CEE nous ont été payés 53 011 € soit 15,75% (fonds privés). L'autofinancement de la commune est de 120 933 € (35,94%). Ces travaux ont débuté fin avril 2018 pour se terminer en décembre 2018. Je remercie les différents financeurs ici présents. Je remercie l'efficacité et la pugnacité de notre architecte Amélie Paulet. Merci aux entreprises, même si pour certains il y a eu quelques « couacs ».

Je souhaite remercier ici les agents municipaux pour leur professionnalisme et leur sens du service public. Ils ont subi les travaux, avec le déménagement dans deux appartements communaux, sans jamais faillir à leur mission. Ils profitent aujourd'hui des fruits de leur patience. Ils l'ont amplement mérité.

Je rappelle que la mairie dans la vie de nos communes est importante. C'est un lieu où s'exprime la liberté, liberté d'expression et d'opinion. C'est un lieu d'égalité : chacun y est accueilli sans distinction. C'est enfin un lieu de fraternité, où nous pouvons partager un verre de l'amitié, célébrer un mariage, un baptême civil, etc...

Maintenant, en ce qui concerne le banc « Naelou », ce dernier est créé par l'artiste designer Kamel Secraoui ici-présent. Ce banc unique et participatif accueille sur son assise des dédicaces gravées au laser, exprimant l'intensité d'un sentiment, qu'il soit amoureux, filial, amical. Je remercie Monsieur Philippe Cainaud qui m'a permis d'utiliser une partie d'un poème rédigé par son père Michel Cainaud. Ce poème dans lequel l'auteur exprimait tout l'amour qu'il ressentait pour sa commune avec le doux espoir que son nom devienne officiellement Vayres Les Roses. Malheureusement, il y a quelques années, je n'ai pas réussi, la requête de la commune s'est soldée par un refus. Sur ce banc, vous trouverez aussi une dédicace rédigée par Karine Le Marchand célèbre animatrice de « L'amour est dans le pré ».

Je remercie Axel, qui m'a soufflé l'existence de ce projet de banc Naelou.

Pour conclure, je crois bien que c'est mon dernier discours en tant que Maire, j'aimerais vous faire partager la joie que j'ai eue durant bientôt 19 ans d'être à la tête de cette commune de Vayres, évidemment comme tous les Elus avec des hauts et des bas. J'exprime ici ma gratitude envers tous mes administrés ainsi qu'à mes collègues élus qui m'ont supportée.

Je vous remercie de votre attention. »

Jocelyne Rejasse



## Réalisation d'une fresque place de la Mairie

L'idée de cette fresque est venue en pensant rendre plus gai et plus propre l'emplacement choisi. En effet, auparavant, ce lieu n'était qu'un amas d'affiches qui en se dégradant jonchaient le sol. Cet espace est aussi un arrêt de bus. Nous avons passé une commande à l'artiste Thierry Nappée. Le cahier des charges précisait : mettre en évidence un bus et des gens qui montent dedans, représenter des vaches, moutons et un coq, et bien évidemment des roses et le nom « Vayres les Roses ». Pourquoi cette demande ? Évidemment pour mettre en valeur cet arrêt de bus, puis rappeler la notion du nom de notre Commune qui était d'usage

dans les années 30 (éviter que ceci tombe dans l'oubli), et les animaux, surtout le coq, afin de rappeler la ruralité de notre commune et des bruits qui vont avec. Suite à cette demande Monsieur Nappée a réalisé 4 esquisses. Le Maire, les Adjointes et les membres du personnel administratif et technique ont voté et ce dessin a été choisi. Pour les grincheux qui pensent que ceci est une dépense inutile : 3 850 €. Combien coûte, plusieurs fois par an, le temps passé à nettoyer ainsi que les produits nécessaires ? Cette fresque a toute sa place ici et agrmente vraiment le lieu, qui de ce fait est plus accueillant.



## Nouveau défibrillateur

La municipalité a décidé de remplacer le défibrillateur qui était devenu trop ancien. Pour ce faire, contact a été pris avec Monsieur Emmanuel Garraud qui commercialise et forme les gens à l'utilisation de ces appareils. Afin d'informer et d'initier les habitants, une session de formation a eu lieu le 26 juillet à destination des associations, des Élus, du personnel municipal et des personnes intéressées. Une trentaine de personnes ont pu participer à cet atelier avant l'installation définitive du défibrillateur sous la Halle Albert Ambiaux. Il ne faut pas avoir peur d'utiliser cet appareil. Tout est expliqué vocalement et automatiquement. Si quelqu'un fait un malaise cardiaque dans un village, venez chercher l'appareil en attendant les pompiers, dans ces situations chaque seconde compte. En cas d'utilisation il faut absolument le replacer et informer la mairie car l'appareil est contrôlé par Monsieur Garraud à chaque fois. Pour information et pour les gens concernés, vous pouvez aussi télécharger sur votre smartphone l'application « Sauv

Life » qui depuis le mois de Novembre est active en Haute-Vienne. Cette dernière permet aux citoyens volontaires à proximité d'aller aider une victime, que vous soyez formés ou non. Pour rappel : un défibrillateur n'est pas un jouet et doit être utilisé à bon escient. Merci.



## L'école Pierre de Ronsard à Vayres

Notre école accueille, à la rentrée 2019-2020, 52 enfants répartis en 3 classes allant de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. Mme Elodie Rougier assure la direction de l'école et a en charge les CM1 et CM2, Mme Morgane Pressigout épaulée par un agent communal fonction d'ATSEM, a en charge les classes de petite, moyenne et grande sections de maternelle. M. Martial Lagorce a en charge les CP, CE1 et CE2 suite à l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe à la rentrée scolaire.

Notre école bénéficie de tableaux interactifs pour deux salles de classes ainsi que de deux vidéos projecteurs. Dix ordinateurs portables sont mis à disposition pour les enfants.

Nous informons les parents qu'il existe un portail entre la micro-crèche et l'école, ainsi un enfant de la micro-crèche peut venir faire connaissance de l'école, et réciproquement ; si un enfant vient par exemple à l'école uniquement le matin, il peut aller en micro-crèche l'après-midi.

### L'organisation du temps scolaire :

	Matin	Après-midi
LUNDI :	8h45-12h00	13h45-16h00
MARDI :	8h45-12h00	13h45-16h00
MERCREDI :	8h45-11h45	
JEUDI :	8h45-12h00	13h45-15h00 (15h00-16h00 : ateliers périscolaires)
VENDREDI:	8h45-12h00	13h45-16h00

La garderie fonctionne tous les matins avant la classe de 7h30 à 8h40 et le soir de 16h à 18h30, le mercredi de 11h45 à 12h30 (tarif : 2 € la journée). Au restaurant scolaire les repas sont élaborés de préférence à partir de produits locaux et biologiques (tarif : 2,20 €).

### Projets réalisés sur l'année :

La classe d'Elodie Rougier a remporté le grand prix du concours Hippocrène avec son projet «Des stéréotypes à

l'égalité de genre». Le Prix Hippocrène « de l'éducation à l'Europe » est un concours proposé aux établissements scolaires qui récompense les meilleurs projets de partenariat européen élaborés par une classe et ses professeurs. Ce prix d'une valeur de dix milles euros lui a permis notamment d'emmener un groupe d'élèves au parlement européen de Strasbourg pour la remise des prix le 28 mai 2019 et d'accueillir des élèves et leurs professeurs de plusieurs pays européens.

En parallèle, elle a déposé sa candidature au programme Erasmus +. Son dossier a été retenu et a permis d'obtenir une subvention européenne s'élevant à 216 850 € pour financer son projet sur 2 ans. Cette subvention est répartie de la manière suivante : Ecole Pierre de Ronsard : 42 006 €, le partenaire espagnol (A.I.F.E.D.) : 22 098 €, le partenaire bordelais (Aux couleurs du deba) : 26 959 €, le partenaire italien (Bluebook S.R.L) : 31 607 €, une école grecque : 32 143 €, une école roumaine : 25 606 € et une école finlandaise : 36 431 €. Dans le cadre de ce projet, les enfants de la classe de Mme Rougier vont pouvoir participer à plusieurs voyages : en Finlande au mois de décembre 2019, en Roumanie en mars 2020, en Grèce en Mai 2020 et en Roumanie à nouveau en décembre 2020. Notre école recevra des élèves des écoles partenaires en juin 2020.

La commune est coordinatrice du projet : elle a en charge la gestion comptable auprès des différents partenaires européens.



## Nouveaux professionnels dans la commune

**La Petite bouchée** de Thomas Lecherbault :  
Traiteur, Plats cuisinés à la Guinandie.

## Les ateliers périscolaires à Vayres

Comme les années précédentes, les ateliers périscolaires sont organisés par le personnel communal (Bernadette, Angélique, Brigitte, Nathalie et Lucas) ainsi que par des intervenants extérieurs. L'Espace Météorite de Rochechouart Paul Pellas est revenu en début d'année et l'association Les Vayres à Pieds au pays de la météorite nous a une nouvelle fois accompagnés pour l'atelier randonnée en fin d'année scolaire.

En début d'année, nous avons confectionné des châteaux-forts miniatures, de jolies compositions en perles à repasser ainsi que des mandalas. Deux intervenantes de l'Espace Météorite de Rochechouart Paul Pellas se sont relayées pour initier les enfants aux mystères de notre système solaire et à la recherche de fragments de météorite sur le terrain. Puis est venu le temps de notre traditionnel défilé pour le carnaval de mardi-gras. Pour l'occasion, nous avons fabriqué des masques multicolores, des couronnes de fleurs en papier crépon et en carton. L'amicale laïque de l'école a participé à la fête avec l'achat de confettis et de sifflets. De nombreux parents ont également accompagné le cortège. La pluie parfois battante sur notre parcours n'a pas empêché les enfants d'égayer le temps d'une après-midi les rues du bourg grâce à leurs rires et leurs costumes particulièrement originaux. La présence d'habitants du bourg sur le parcours est toujours très appréciée.

L'arrivée du printemps annonce la chasse aux œufs de pâques avec une nouvelle chasse au trésor qui nous a emmenés sur le terrain de pétanque et les abords du stade. Équipés de paniers fabriqués en atelier, les enfants sont partis à la récolte aux œufs en chocolat habilement cachés

dans la végétation avoisinante. D'autre part, un atelier tous à la lecture a vu le jour au moment de la pause méridienne au retour de la cantine. Chaque enfant choisit une bande-dessinée ou un livre pour s'installer dans la cour de récréation et lire dans le calme pendant une demi-heure. Devant le succès rencontré auprès des enfants, l'initiative sera reconduite en 2020.

La dernière période scolaire s'est axée sur des activités de plein air avec une initiation à la pétanque pour les plus grands et l'atelier randonnée avec les Vayres à Pieds au pays de la météorite. Les enfants habiles à la confection de bouquets de fleurs multicolores ont pu apprendre à manipuler une boussole et un altimètre dans les nombreux chemins de randonnées de notre commune. A la rentrée de septembre, profitant d'un temps clément, nous avons ressorti les vélos pour un vaste atelier dans la cour de récréation. Les enfants ont pris l'initiative de créer un permis à points ainsi qu'un contrôle technique obligatoire des bicyclettes. L'origami était également à l'honneur sur cette période avec toute une gamme de pliages colorés. Nous avons enchaînés avec les décorations d'Halloween pour se faire peur et de nouvelles cabanes en carton pour habiller la garderie avant de se concentrer sur Noël avec diverses décorations et un calendrier de l'avant géant. La compagnie L'escargot dans les orties assure le spectacle de Noël avec *Le retour du grand (pas si?) méchant loup*.

Nous tenons à remercier cette année encore les parents d'élèves qui nous fournissent du matériel pour la réalisation des ateliers.



## Petit regard chez « Les P'tits Loups 4 »

Depuis le 05 Janvier 2015 l'association POUPY-ROSY a ouvert la micro-crèche « Les P'tits Loups 4 », situé au 2 rue Pierre De Ronsard 87 600 Vayres.

C'est une petite structure familiale accueillant 10 enfants simultanément du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 (les horaires peuvent varier en fonction de la demande des parents et après l'autorisation du conseil départemental).

Une équipe pluridisciplinaire composée d'une éducatrice de jeunes enfants, d'un CAP Petite Enfance et de deux assistantes maternelles agréées, accueille les enfants âgés de 2mois1/2 à 6 ans en accueil régulier, occasionnel, périscolaire (mercredi, avant ou après l'école, vacances scolaires) et à l'heure.

La micro-crèche vit au rythme des enfants et des parents, mais aussi au rythme des « quatre saisons et des coutumes » : Noël, Halloween, fête des pères et des mères, le temps, les vacances, la musique....



L'accueil se fait dans le respect de l'enfant et de sa famille, de son bien-être, et de son individualité. Des moments de jeux libres, d'activités, de détente, d'éveil... y sont proposés chaque jour mais sans aucune obligation.

Nous travaillons dans un esprit familial, le plus proche possible des besoins des parents et des enfants, afin d'instaurer des relations de confiance.

Enfin, la structure fournit les couches, les produits de change et de toilette. Seulement le repas reste à la charge des parents. Les parents bénéficient des aides CMG STRUCTURE versées par la CAF et la MSA.

Madame Boissonnade Alicia, directrice de la structure est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires ou pour toutes inscriptions, au 06.47.48.43.89 ou au 05.55.14.94.35

## LE SYNDICAT DES ENERGIES DE LA HAUTE VIENNE « LE S.E.H.V.»

Le S.E.H.V., sur demande des communes du département, mandate des entreprises pour exécuter les travaux liés au réseau électrique et télécommunication.

### Quelques réalisations en 2018/2019 :

- Poursuite de l'enfouissement des réseaux électriques pour assurer un meilleur service et une plus grande fiabilité.
- Remplacement de postes de transformateurs. (ci-contre au palais sur vienne)
- Mutualisation des achats : électricité, gaz ,fioul. ce qui permet aux communes qui le souhaitent d'obtenir des prix plus attractifs grâce au groupement d'achat.

6 réunions décentralisées organisées en 2019 par le SEHV, afin de répondre au plus près aux questions et interrogations des élus de terrain et de la population, pour notre secteur elle avait lieu à Rochechouart le mercredi 15 mai 2019.

Le 28 décembre 2018 un nouveau contrat de concession a été signé pour 30 ans entre le syndicat et notre concessionnaire Enedis et EDF. Ce contrat comporte des garanties d'investissement afin de fournir une qualité électrique

égale pour tous nos concitoyens. Il porte également sur un accompagnement de la transition énergétique.

Une conférence sur le climat à la maille du département aura lieu le 5 décembre dans les locaux de l'ENSIL. à Limoges.

Plusieurs communes du département font le choix d'une extinction partielle de leur éclairage public. Vayres vient de faire également le choix d'éteindre son éclairage public de 23h à 5 h après une étude faite par la commission énergie. Cette extinction est effective depuis le 15 octobre 2019.

L'investissement (appareils de commande, ampoules à led) restant à la charge de la commune, après déduction des subventions et C.E.E ( certificat d'économie d'énergie) est de 20030 euros. L'économie réalisée par ce temps d'extinction est de 5950 euros par an (uniquement sur l'éclairage public).

Le retour sur investissement devrait être réalisé au bout de 3 ans et 3 mois.

D'autres économies pourront être réalisées sur la consommation énergétique des bâtiments publics, la rénovation de notre mairie en est un exemple significatif.

bonne fêtes de fin d'année à tous

votre délégué auprès du S.E.H.V  
Jean Pierre FAURE

## Vayres : une commune connectée

L'accès aux réseaux de télécommunications, à égalité pour tous, est aussi indispensable que l'accès à l'électricité et à l'eau. Le Conseil Municipal a pris en compte une double dimension : l'intérêt général et le long terme. Le progrès technologique est mis au service du progrès économique, social et culturel. Le Conseil Municipal avait mis en place en 2010, avec ORANGE, un nœud de raccordement d'abonnés (NRA), puis avec DORSAL/AXIONE en 2013, une liaison par fibre optique de ce NRA. Le coût de 260 K€ avait été financé à hauteur de 52 K€ par la commune, la différence de 208 K€ étant financée par des subventions de l'Union Européenne, de l'État et de la région Limousin. Au total, fin 2017, 57,6% des lignes téléphoniques de la commune avaient accès à plus de 8 Mbps et 68% à plus de 3 Mbps. Deux zones de Vayres restaient sous-équipées. D'une part la partie Nord Est, notamment La Bussière, Villechenon et Limont. Depuis que le NRA de Saint Auvent a été relié par fibre optique en 2017 (par DORSAL), des progrès significatifs ont été réalisés. D'autre part une zone couverte par un sous-répartiteur desservant Vayres Nord et Rochechouart Sud. Il n'y avait pas de solution, sauf une liaison par fibre optique de toutes les habitations. Le coût était trop élevé.

Dans son discours de Cahors du 14 décembre 2017, le Premier Ministre affirmait : « *Nos objectifs : couvrir toute la population en haut débit d'ici 2020 (8 Mbps) et en très haut débit (30 Mbps) d'ici 2022* ». Le réseau téléphonique mis en place dans les années 1960 et 1970 pour le téléphone n'est pas adapté à l'internet et aux technologies numériques. L'avenir est de poser un réseau de fibre optique partout dans la commune et les hameaux : le FTTH (en Anglais « Fiber to the home », en Français « Fibre optique jusqu'au domicile »). Cela anticipe sur l'abandon, dans la génération qui vient, du fil de cuivre par ORANGE.

La fibre optique pour chacun ne peut relever que d'un plan d'ensemble tant pour la communauté de communes (POL) que pour le département. C'est ce qui a été décidé dans le courant de l'année 2019. La commune de Vayres a fortement poussé afin que l'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) proposé par les pouvoirs publics soit retenu, sans faire appel aux contribuables. Le FTTH sera mis en œuvre dans l'ensemble du département de la Haute-Vienne d'ici 2025, selon trois procédures : tout d'abord l'essentiel de l'agglomération de Limoges (réseaux construits par les opérateurs privés), ensuite une grande partie du

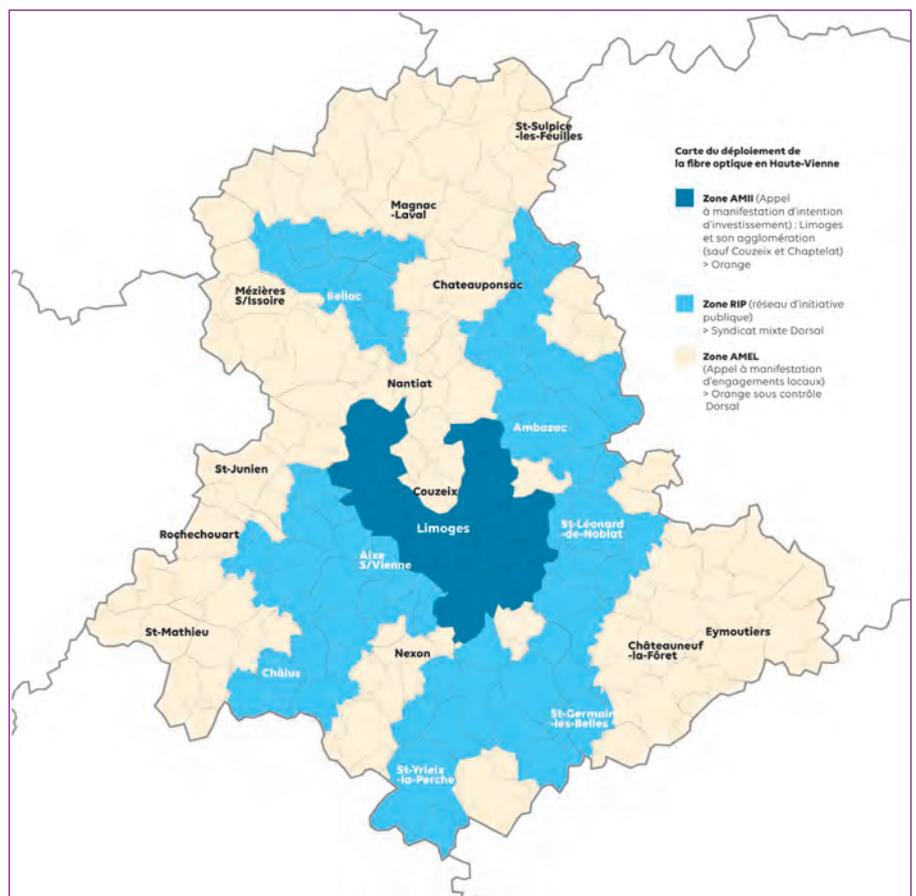
département par le réseau d'initiative publique (le syndicat mixte DORSAL), enfin les autres zones du département, dont le territoire de la Porte Océane du Limousin (POL) et la commune de Vayres par ORANGE. Le calendrier précis n'est pas encore connu. Tous les habitants de la commune de Vayres pourront très probablement bénéficier de la fibre à la porte du domicile entre 2021 et 2023, sans coûts pour la commune ni le département.

L'accès à l'internet, dans de nombreuses villes, passe par la possibilité de se connecter à un réseau WiFi public et gratuit. Le Conseil Municipal a obtenu une subvention de 15 000 € de la Commission européenne afin de mettre en place en centre bourg ce réseau de WiFi public. Il devrait être opérationnel dans le courant de l'année 2020.

L'internet passe aussi par les réseaux de téléphonie mobile avec les technologies de la 3G, de la 4G et, ultérieurement, de la 5G. La commune a plaidé avec insistance auprès des pouvoirs publics et des opérateurs pour améliorer la situation actuelle. Une antenne relais d'ORANGE (probablement commune avec FREE) devrait être installée en 2020, sur le territoire de la commune, au lieu-dit « Chez Cibert ». Des zones blanches disparaîtront.

Avec ces « bonnes nouvelles » je souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse année numérique 2020.

Bernard Bobe





## Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Vayres & Tardoire

La distribution d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante sur notre territoire est l'enjeu majeur du syndicat Vayres et Tardoire et du délégataire Saur.

De nouvelles molécules sont recherchées chaque année, ce qui génère des difficultés quotidiennes aux producteurs d'eau potable pour la mise en place de procédés toujours plus poussés pour traiter l'eau brute et garantir cette qualité aux consommateurs. Rappelons que l'eau du robinet est l'aliment le plus contrôlé en France !

Voici un aperçu des travaux et projets réalisés par le syndicat en 2019 :

**Installations de 10 purges automatiques sur le réseau**, pour éviter l'accumulation de CVM.

**Déviation de la canalisation au moulin de Maisonnais**, celle-ci passe désormais par le pont, en encoffrement.



**Remplacement de plus de 6.5 km de canalisations** pour un budget de plus de 500 000€.



**Réalisation de forages de reconnaissance** pour la recherche d'une nouvelle ressource d'eau.

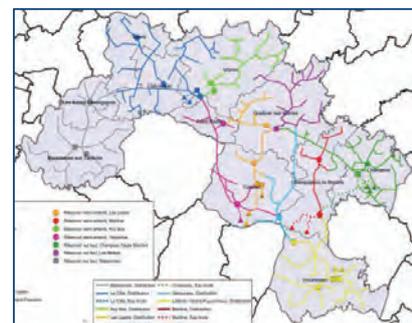
**Réalisation d'une étude patrimoniale** étendue aux 11 communes du syndicat.



**Travaux de mise en conformité des captages de Négrelat (Cussac).**

**Partenariat avec l'école d'ingénieur de Limoges (ENSIL)** pour la mise en place d'un protocole d'élimination de nouveaux résidus de pesticides dans l'eau brute.

**Mise en place d'un site internet**



Vous trouverez davantage de précisions sur ces travaux sur le site internet du syndicat :

**[www.siaep-vayres-tardoire.fr](http://www.siaep-vayres-tardoire.fr)**

Pour toute question relative à l'eau potable, vous pouvez vous rendre au bureau du SIAEP situé au 1<sup>er</sup> étage de la mairie d'Oradour sur Vayres ou appeler au 05 55 78 23 97.

## Fête de la gastronomie

C'est sous un soleil radieux que la municipalité vous a accueilli sous la halle pour sa 6<sup>ème</sup> fête de la gastronomie Vayroise.

De nombreux producteurs étaient présents, ainsi que notre boulangère pour vous proposer de déguster leurs produits de qualité.

En cette période où le monde agricole subit sans cesse des critiques, des attaques sur leur façon de produire, nous ne pouvons qu'être satisfaits de cette soirée.

Des produits de qualité étaient au rendez-vous, ( biscuits, pain, pizzas, croque-monsieur, canards, miel, œufs, escargots, safran, bœuf, huile de cameline....) ainsi qu'un jeune cuisinier de la commune avec du couscous et du gratin dauphinois.

Tout cela avec une ambiance chaleureuse où le groupe 50/50 nous a enchanté jusque tard dans la soirée.

Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes (environ 200 personnes) qui ont pu se restaurer avec les produits présents.

Succès pour cette manifestation où la bonne humeur et le savoir-faire des producteurs étaient au rendez-vous.

Un grand merci aux bénévoles et aux associations qui ont apporté une aide précieuse pour le bon déroulement de la Fête de la gastronomie Vayroise.

Tout cela n'est possible qu'avec une grande solidarité et humanité.

Jocelyne Normand



# Les associations

## Association Communale de Chasse Agréée

Plaisir cynégétique - Sécurité – Ethique – Gestion

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'ACCA s'est tenue le 16 Juin 2019 en présence de Mr Vignaud représentant Madame Réjasse Maire ,Conseillère Départementale. L'Assemblée a reconduit les 3 membres sortants :Jean Francis Chabernaud , Roger Disserand , Guy Roche et le Conseil d'Administration reste dans la même composition . Présidente d'Honneur : Madame Jocelyne Réjasse  
Président d' Honneur et membre du CA : Monsieur Fernand Maveyraud

Président Actif : Jean Francis Chabernaud :

Vice-Président :Mathieu Riaud

Secrétaire :Roland Maveyraud

Secrétaire Adjoint : Jean Thevenet

Trésorier :Guy Roche

Trésorier Adjoint :Roger Disserand

Membres du CA Fernand Maveyraud, Philippe Typphonnet ,Jean François Voisin

Commissaires aux Comptes :Bertin Lachaise, Bernard Maveyraud

Gardes :Alain Barbaud ,Yves Chaullet , Romain Fixot

L'ACCA a compté 73 adhérents pour la saison 2018 -2019 soit un effectif stable ; 4 nouveaux permis se sont ajoutés à nos chasseurs .Comme les années précédentes, l'ACCA a offert la carte annuelle aux nouveaux permis.

La reproduction du Petit Gibier reste toujours insuffisante même si ça et là il a été vu quelques petites couvées de faisans et de canards au début de l'été. Il semble aussi que le lièvre totalement protégé sur le territoire soit en progression. Seules les palombes sédentaires et migratrices ont été abondantes la saison passée. C'est de loin le premier gibier prélevé.

Le Grand Gibier se porte bien. Les plans de chasse chevreuil et cerf ont été réalisés presque dans leur intégralité et la nouvelle saison 2019-2020 s'annonce sur les mêmes bases. La population de cerf est en augmentation ce qui va nécessiter un réajustement des demandes de prélèvements pour la saison 2020-2021.La régulation de la population de sanglier reste une préoccupation majeure de l'ACCA et de notre Fédération. Au cours de la saison 2018-2019, un prélèvement significatif d'animaux a été effectué par les chasseurs.

### Les Manifestations :

Le banquet de la chasse du 10 Février 2019 a connu son succès habituel .Le Président remercie tous les chasseurs et amis de la chasse qui ont participé et leur donne rendez-vous pour le prochain banquet qui aura lieu le Dimanche 9 Février 2020 à midi à la salle polyvalente de Vayres . La deuxième édition du Brevet de Chasse dans la voie

du renard organisé par le Club du Fauve de Bretagne et l'unité de Gestion du grand gibier n° 8 s'est déroulée les 23et 24 Mars 2019.Equipages et accompagnateurs ont passé 2 excellentes journées à suivre et écouter les meutes découplant sur les territoires des 8 ACCA organisatrices. Le prochain brevet aura lieu les 21 et 22 Mars 2020 à Chéronnac.

**Un nouveau local pour l'ACCA :** L'inauguration a été faite le 23 juillet 2019 par Madame Jocelyne Réjasse Maire accompagnée de Monsieur Fernand Maveyraud Adjoint et de plusieurs membres du conseil municipal. Située dans un angle du local technique municipal, cette salle « laboratoire » a été réalisée par les chasseurs spécialement pour le traitement de la venaison du grand gibier dans les règles d'hygiène et de propreté. Jean Francis Chabernaud remercie la Municipalité de Vayres et les chasseurs pour avoir mené à bien ce projet très utile pour la chasse du grand gibier .

**Roger Disserand récompensé par La Fédération des Chasseurs de la Haute Vienne** à Limoges le 27 Avril 2019. Roger œuvre pour l'ACCA de Vayres depuis la création de l'ACCA en 1971. Pendant presque 50 ans avec 7 Présidents différents , il a exercé différentes responsabilités mais c'est surtout comme «cheville ouvrière» qu'il a rendu les plus grands services pour le bon fonctionnement de l'ACCA . Bravo Roger pour cette médaille bien méritée.

Nos remerciements chaleureux vont aux Agriculteurs et Forestiers sans qui la pratique de la chasse populaire en ACCA serait impossible.

Meilleurs vœux pour 2020

Le Président Jean Francis Chabernaud



Le Président Christian Groleau remet la Médaille de Bronze de la Fédération.

## Les Vayres à Pieds au Pays de la Météorite



### Quelques chiffres sur l'année 2019 :

L'association compte 83 licenciés avec une moyenne de 45 randonneurs à chaque sortie hebdomadaire du mardi sur 2 groupes : un sur une distance moyenne de 9 kms et un sur une distance de 13 kms.

De très belles ballades tout au long de l'année qui permettent d'admirer de beaux paysages selon les saisons, mais également de découvrir le patrimoine bâti sur toutes les communes visitées sans oublier les cueillettes de champignons.

### Les faits marquants :

- Janvier : randonnée puis dégustation de la galette à la Salle des Fêtes de VAYRES
- Février : randonnée à Chéronnac suivie de la collation crêpes toujours très appréciée par les adhérents.
- Mai : randonnée du muguet suivie d'un repas préparé par un traiteur local.
- Juin : avant la trêve estivale, les randonneurs se sont retrouvés autour d'un excellent repas à St BARTHELEMY.
- Juin : randonnée sur la journée sur une distance de 22 kms sur Aix/Vienne

- Août : Randonnée gourmande semi- nocturne pour la fête de la batteuse organisée par le Comité des Fêtes de VAYRES avec 180 marcheurs.
- Septembre : voyage découverte à EGUZON (36). Très belle journée pour 51 participants.
- Septembre : Tenue d'un stand des VAYRES à PIEDS au salon de la randonnée à ROCHECHOUART.
- Décembre : Dans le cadre du TELETHON organisation de randonnées sur VAYRES et sur ROCHECHOUART et participation du club aux manifestations organisées par le Comité des Fêtes de VAYRES.
- Rectification du balisage de la SERPENTINE à VAYRES par des adhérents du club en collaboration avec une responsable de la POL.

### Composition du bureau :

Président d'honneur : Jocelyne REJASSE ( Maire de Vayres)  
Président/Secrétaire : Lucette TARRADE  
Trésoriers : Michel COIFFIER - Brigitte COIFFIER  
Membres de coordination : Michèle JEANNET – Joelle GRANET – Maryvonne ROYER -

L'association des Vayres à Pieds vous invite à les rejoindre et vous présente tous ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2020.



## Comité des Fêtes 2019

Au cours de l'année 2019, le comité a organisé, le samedi 6 avril 2019, un loto, afin de proposer de nouvelles activités sur notre commune.

Le 22 Avril s'est déroulé le traditionnel vide grenier de Pâques, où nombreux sont les chineurs et les promeneurs à s'être déplacés en cette belle journée d'avril.

Début juin, le comité a renouvelé l'expérience avec un casse-croûte à l'ancienne (ou casse-croûte chaudière), où environ 70 personnes se sont donné rendez-vous.

Le 17 et 18 Août, la traditionnelle Fête de la Batteuse, a encore une fois enchanté petits et grands qui sont venus en nombre découvrir ou redécouvrir le battage à l'ancienne ou la nouvelle génération. Une autre belle réussite lors de la fête de la Batteuse, le samedi à 17h30 ce fut, le départ de la 4<sup>e</sup> édition de la randonnée gourmande des batteurs en association avec les Vayres à Pied, où 243 participants ont allié marche et gourmandises.

Cette année le comité a décidé de modifier sa contribution au Téléthon, en organisant un week-end loto, avec un loto le vendredi 6 décembre au soir, basé sur électroménager et nouvelle technologie et le dimanche 8 décembre dans l'après-midi, un loto autour de la cuisine.

Le bureau souhaite remercier tous les bénévoles pour l'année écoulée, sans qui nos diverses manifestations ne pourraient pas voir le jour, en espérant vous revoir l'année prochaine.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'années ainsi qu'une très bonne année 2020, encore une fois merci à tous et toutes.

Les personnes qui souhaitent nous rejoindre seront les bienvenues.

Rendez-vous en 2020.



## Amicale laïque de l'école de Vayres

L'amicale Laïque est une association de bénévoles qui a pour but d'améliorer le quotidien des enfants de l'école Pierre de Ronsard de Vayres.

Cette année a été riche en manifestations: LOTO, CONCOURS DE BELOTTE, KERMESE DE L'ECOLE, 1 GOUTER AVEC LE PERE NOEL, LE CARNAVAL ET UNE MANIFESTATION POUR L'OUVERTURE DE CLASSE, ce qui a permis de rendre nos élèves heureux et d'avoir participé pour les sorties scolaire.

Les élèves qui sont parties en 6ème ont reçu un cadeau pour la rentrée, nous leurs souhaitons une bonne réussite.

Cette année un nouveau bureau a été établi lors de notre assemblée générale qui s'est déroulée le 01 octobre 2019 à la Mairie.

### Nouveau Bureau établi :

Présidente: CINDY BASGROT  
Secrétaire: AGNES LACOSTE  
Vice secrétaire: LAURA THORELLE  
Trésorier: CHRISTOPHE TYPHONNET  
Vice trésorier: STEPHANIE SOLDNER

### Membres Actifs:

MARJORIE THORELLE  
MARION LACHENY  
HUGUET NATACHA  
BARREAU MURIELLE

### Calendrier des manifestations 2019/2020

LOTO: le 19 octobre 2019

LOTO: le 22 février 2020

KERMESSE DE L'ECOLE: à définir avec les instituteurs.

L'amicale Laïque remercie les municipalités de Chéronnac et de Vayres pour leur implication et leur soutien ainsi que les commerçants pour leur soutien et implication pour nos enfants.

J'en appelle aux parents qui souhaitent donner un peu de leur temps, rappelez-vous que si vos enfants ont des projets c'est grâce à quelques bénévoles.

Merci de leur donner un peu de temps.



## ACPG-CATM – VAYRES - CHERONNAC

40 rue Charles Silvestre 87000 LIMOGES – Tel : 05.55.79.53.28 – E Mail : [acpg-catm87@wanadoo.fr](mailto:acpg-catm87@wanadoo.fr)  
Association : Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.  
T.O.E – Missions Extérieures et VEUVES DE LA HAUTE-VIENNE



L'Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre, Combattants Algérie, Tunisie, Maroc, Veuves, Indochine, Opérations Extérieures est une Association implantée à Vayres depuis 1946 au retour des Prisonniers de Guerre internés en Allemagne.

Toujours active, elle compte encore une quarantaine d'adhérents : Anciens Combattants, Veuves, OPEX et : nous les remercions de leur soutien, les sympathisants qui obtiennent les mêmes droits Associatifs que les Anciens Combattants exceptés ceux réservés au sein de l'Office National des Anciens Combattants.

Les adhérents sont des bénévoles à 100 % : les frais de transport et de repas sont à leur charge.

**Notre but** : aider les plus démunis d'entre nous :

- par des aides ponctuelles financières et morales,
- visites en hôpitaux, maisons de retraite, isolés, avec distribution de colis,

Et :

- perpétuer le devoir de mémoire,
- commémorer avec l'appui des municipalités les manifestations patriotiques aux monuments aux Morts.

### 5 Janvier 2019

Assemblée Générale à Chéronnac sous la Présidence de Mr le Maire Raymond VOUZELAUD et du Président Départemental Gérard POREAU.

**Bureau de la section reconduit :**

Président d'Honneur : Mme Jocelyne REJASSE  
Mr Raymond VOUZELAUD

Président : Raymond ARNAUD

Secrétaire : Cathy MALET

Trésorière : Monique GIRY

### 3 Février 2019

Le bureau a assisté à l'Assemblée Générale de Rochechouart, Mme Evelyne FAUPIN succède à Mr Armand CHARTRIER à la Présidence de la section. Repas convivial à Biennac.

### 13 Avril 2019

Congrès Départemental à Rochechouart sous l'autorité de Gérard POREAU, Président Départemental en présence d'Yves ALLANET Délégué Fédéral. Mme Hélène TRICART 1<sup>ère</sup> adjointe de Rochechouart, Mme Jocelyne REJASSE Maire de Vayres et Conseiller Départemental, Mr Raymond VOUZELAUD, Maire de Chéronnac, Mme BAUDOIN HUBIERE, Députée....

Très beau congrès et forte participation.

### 28 Avril 2019

Journée de la Déportation à Rochechouart

### 8 Mai 2019 sous la pluie

Forte participation à Chéronnac et Vayres. Christophe TIPHONNET, son fils et Patrick GEMINET remplaçaient René BOULESTEIX et Robert PENICHOU retenus pour maladie.

Repas de cohésion au restaurant « Le phare » à Saint-Mathieu.

### 10 Juin 2019 - Oradour-Sur-Glane

Messe célébrée par l'Evêque de Limoges. 75<sup>ème</sup> Anniversaire en présence de Mme DARRIEUSECQ, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et de Mr Robert HEBRAS, dernier survivant du Massacre et Vice-président Départemental des ACPG-CATM.

### 7 et 8 Septembre 2019 : Forum des Associations à Limoges

Sous l'égide du Président Départemental Gérard POREAU, la section était bien représentée avec Raymond ARNAUD et Cathy MALET.

### 15 Septembre 2019 : Forum des Associations à Rochechouart

Evelyne FAUPIN et Gérard POREAU recevaient. Notre section était aussi présente avec Cathy MALET.

### 31 Octobre 2019

Comme chaque année une délégation de la section, en présence du Président Départemental, s'est rendue sur notre concession afin de rendre hommage à notre camarade Maurice GOUDY au cimetière du Chalat.

### 11 Novembre 2019

Belles cérémonie à Chéronnac et Vayres en présence des Maires des deux communes, orchestrées par Raymond ARNAUD Président Local. Merci à nos amis Anglais pour leur participation.

Et merci à tous pour le don des Bleuets.

### 5 Décembre 2019

Commémoration en Hommage aux Morts Militaires et Civils pendant la Guerre en Algérie à Vayres, Saint-Mathieu et Rochechouart.

Bonne année à tous

## US VAYRES saison 2018/2019

Une saison 2018/2019 exceptionnelle de sa seule équipe senior, conclue par une seconde place au classement du championnat départemental 4<sup>ème</sup> division, l'USV s'offre l'année des 70 ans du club le droit d'évoluer à l'échelon supérieur à savoir en championnat départemental 3<sup>ème</sup> division.

Avec un début de championnat plus que parfait, elle occupe à ce jour la 1<sup>ère</sup> place avec 4 victoires en 4 matchs.

Après une intersaison très très compliquée dûe à des problèmes financiers réglés à ce jour.

L'USV sous l'impulsion de plusieurs passionnés de football et surtout amoureux de ce club a su relever la tête et faire table rase pour reconstruire autour d'une équipe de 14 bénévoles dévoués à ce club qui le mérite, surtout après 70 ans de vie que nous avons célébré dernièrement. Nous profitons de l'occasion pour remercier très chaleureusement l'amicale des anciens de l'USV pour le travail accompli et qui sans elle n'aurait pu avoir lieu.

La cerise sur le gâteau c'est la création à nouveau d'une seconde équipe qui évolue actuellement en championnat départemental 5<sup>ème</sup> division et qui à ce jour enregistre 1 victoire et 1 défaite.

Enfin pour conclure nous tenons à vous remercier pour le soutien que vous nous apportez en espérant vous voir encore plus nombreux autour du terrain et lors de nos manifestations.

En cette fin d'année l'US Vayres vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

### Petit rappel

Une Association mène des actions dans sa mission d'intérêt général et d'utilité sociale, financées souvent par des fonds publics émanant principalement des collectivités territoriales mais aussi par des généreux donateurs.

La gestion de ces fonds impose à l'Association un sens des responsabilités, une rigueur et une transparence exemplaire.

### NOUVEAU Bureau :

Président d'honneur : Laloï Jacques.

Président : Laloï Stéphane.

Co-présidente : Rejasse Jocelyne.

Vice-président : Fleury Michaël.

Secrétaire : Ladroit Jérôme.

Secrétaire adj. : Tricaud Élodie.

Trésorier : Boucher Cédric.

Trésoriers adj. : Léonard Christelle / Laloï Jean.

Entraîneur général : Ladroit Jérôme.

Responsable d'équipes : Legendre Éric / Gandois Romain.

Membres : Deguy Jacqueline / Tricaud Cédric / Colombier Mickaël / Cardoso Guillaume.



## Amicale des anciens de l'US VAYRES

Nous avons célébré les 70 ans de notre club au mois de juin dernier. 70 ans de vie de l'USV sans interruption cela mérite d'être célébré.

Nous pouvons être fiers ; un parcours aux bases solides et une longévité qui dure à ce jour.

Nos pensées vont d'abord à ceux qui ont œuvrés à la création du club et à ceux qui ont permis qu'il soit toujours là. 70 ans de l'USV ce sont des centaines de personnes, bénévoles, dirigeants, amis du club, qui ont permis que le football soit pratiqué par des générations de jeunes.

Il n'est jamais facile de retracer l'histoire d'un club, les archives sont souvent dispersées quand elles n'ont pas carrément disparues.

L'USV a été créée en 1929 sous l'impulsion du Maire Monsieur Charles Leclerc puis cessa de fonctionner pendant de longues années.

C'est lors de la saison 1948/49 qu'elle fut recrée officiellement par un groupe de passionnés avec comme président Fernand Laloi.

En 1949, l'USV évolue en ligue UFOLEP.

A la création du district de la Haute-Vienne en 1952, notre club y adhère pour en faire toujours partie à ce jour.

Les couleurs de l'USV étaient alors des maillots bleus, chevrons rouges.

C'est dans le courant des années 1960 que l'USV opta définitivement pour une tenue verte et blanche.

Les vestiaires n'existaient pas, quant aux douches, il fallait se laver dans des grands bacs au café des sports.

En 1952/53 elle accédait en 2<sup>ème</sup> division, elle y évolua pendant sept ans.

Lorsqu'en 1961, elle terminait 1<sup>ère</sup> de sa poule, le district supprimait la division supérieure, donc pas de montée, chose faite quelques années plus tard.

En 1961, un grand amateur de football en la personne de M. Camille Quartier fit don, suite à son décès, de sa fortune à la municipalité pour moderniser le stade. Les travaux seront terminés en 1963.

Le 24 mai 1964 eut lieu l'inauguration du stade Charles Leclerc, le LIMOGES FC, qui évoluait à l'époque en 1<sup>ère</sup> division professionnelle vint faire un match de gala contre une sélection régionale. Après des années d'efforts et de constructions, l'USV continuait à grandir et les différents succès obtenus tendent à démontrer que nos effectifs, par la qualité et l'amitié ont permis à nos diverses formations de briller dans les diverses compétitions et d'assurer la pérennité du club.

Premier titre en 1961 : champion de 2<sup>ème</sup> division.

Comment ne pas parler de l'école de foot créée en 1981 par Monsieur Pierre Sudry.

Les équipes de jeunes ont été un vivier indispensable au bon fonctionnement du club.

Sensibiliser un enfant dès son plus jeune âge, à l'esprit de groupe, lui donner envie de se dépasser, le respect d'autrui qu'il soit coéquipier ou adversaire, l'essentiel étant d'être ensemble et de pratiquer le sport que l'on aime.

En 1986 victoire en championnat Haute-Vienne des pupilles.

Pendant toutes ces années, l'USV a accumulé beaucoup de victoires, de montées à l'échelon supérieur, des trophées mais aussi et malheureusement des déceptions avec quelques descentes jamais agréables à vivre.

Comment ne pas se souvenir de cette fameuse montée en 1<sup>ère</sup> division en 1997 plus haut niveau atteint par l'USV, la belle victoire en challenge Georges Var en 1989 avec un magnifique déplacement à Saint-Gence.

Et comme cela ne suffisait pas, un doublé historique en 2017, coupe / championnat avec pour la deuxième fois le challenge Georges Var, finale qui a eu lieu à Vayres et une montée en 3<sup>e</sup> division. Il est vrai avec une descente l'année d'après.

Mais comme l'USV est grand et fait les choses bien, elle nous fait le bonheur, et cela l'année des 70 ans du club, de remonter en 3<sup>e</sup> division.

Un grand bravo et merci à l'équipe dirigeante et aux joueurs.

Voilà en quelques lignes un petit historique de notre club.

A l'heure où le bénévolat est mis à mal, voilà une occasion de resserrer les liens associatifs, de créer des conditions pour une amitié franche et fraternelle entre tous et dans l'intérêt de tous.

Je profite de l'occasion pour remercier et rendre hommage à tous les dirigeants, joueurs, sympathisants qui depuis 70 ans ont œuvré et œuvrent sans compter leur temps.

Il convient de saluer et de remercier chaleureusement les Maires, les élus municipaux et je n'oublierai pas les employés municipaux. De tous temps les différentes municipalités ont soutenu notre club et contribué largement au maintien et développement de l'US Vayres avec notamment la rénovation de ce joli complexe inauguré en 1999 et la réalisation d'un éclairage homologué en 2007 sans oublier les aides financières et matérielles.

C'est également l'occasion de remercier les présidents qui se sont succédés tout au long de ces 70 ans : M. Laloi Fernand, M. Besse Maurice, M. Rougier Jean Louis, M. Laloi Jacques, M. Picoche Pascal, M. Legendre Eric, M. Cadillon Yvon, M. Laloi Stéphane, M. Desforges Rémy. Ainsi que l'amicale des anciens de l'US Vayres qui a pris part à cet évènement et particulièrement la commission des 70 ans.

### UN GRAND MERCI

#### MANIFESTATIONS DE L'AMICALE 2020

Repas des adhérents : 12 janvier.

Voyage : Mars / Avril (Bilbao !).

Fête de la musique : 21 juin.

Assemblée générale : 3 octobre.

Repas dansant : 21 novembre.

#### BUREAU DE L'AMICALE

Président : Laloi Stéphane.

Vice-Président : Boijout Patrick.

Secrétaire : Laloi Jean.

Secrétaire adjoint : Mallet Catherine.

Trésorier : Chabaudie Claude.

Trésorier adjoint : Mallet Catherine.

## Les Roses d'Automne

Chers adhérents et amis

Voilà quelques années, je me suis engagée envers vous avec l'espoir de vous servir pendant longtemps. Malheureusement, la vie en a décidé autrement, il y a un an ma santé a flanché et mon corps ne peut plus suivre ma tête.

C'est la mort dans l'âme que cette belle aventure doit s'arrêter, physiquement je ne peux plus assumer.

J'ai été très comblée parmi vous car à vous voir heureux de partager ces moments tous ensemble c'est une grande joie.

Bien sûr, nous avons eu des moments difficiles car plusieurs de nos amis sont partis et nous ont laissé bien tristes et démunis. Mais c'est la logique de la vie et nous avons dû écrire un nouveau chapitre à notre vie.

Il serait souhaitable que de nouveaux adhérents, plus jeunes, viennent renforcer les rangs, sinon dans quelques années ce club sera amené à disparaître.

Il est bien entendu que je serai toujours là pour vous aider si besoin afin que vous puissiez garder ces réunions conviviales.

Je souhaite à chacun de vous ainsi qu'à tous ceux que vous aimez une année 2020 pleine de joie, de bonheur et surtout une bonne santé à toutes et tous.

Votre dévouée Nicole

### Pour 2020 le programme sera le suivant :

A compter du 22 janvier, reprise tous les 15 jours de nos réunions « jeux ».

### Pour nos repas :

04/03 : repas Printemps

08/07 : repas Été

14/10 : repas Automne

20/12 : repas gastronomique

### Au niveau des animations prévoyons :

16/02 : théâtre

09/05 : loto

7/11 : concours de belote



## Agenda des associations pour l'année 2020

Les dates ci-dessous sont celles indiquées par les associations avant la fin d'année 2019 et peuvent donc être susceptibles de modification.

### JANVIER

- 7 janvier – Vayres à Pieds : Galette des rois.
- 8 janvier – Roses d'Automne : Assemblée générale.
- 12 janvier – Anciens de l'USV : Galette des rois.
- 22 janvier – Roses d'Automne : Club.

### FÉVRIER

- 5 février – Roses d'Automne : Club.
- 9 février – ACCA : repas.
- 16 février – Roses d'Automne : Théâtre.
- 19 février – Roses d'Automne : Club.

### MARS

- 4 mars – Roses d'Automne : Pot au feu.
- 7 ou 8 mars (à définir) – Comité des fêtes : Loto
- 18 mars – Roses d'Automne : Club.
- 28 mars – US Vayres : Loto.

### AVRIL

- 1er avril – Roses d'Automne : Club.
- 13 avril – Comité des fêtes : Vide-Greniers.
- 15 avril – Roses d'Automne : Club.
- 29 avril – Roses d'Automne : Club.

### MAI

- 2 mai – Vayres à Pieds : Randonnée du muguet.
- 9 mai – Roses d'Automne : Loto.
- 13 mai – Roses d'Automne : Club.
- 27 mai – Roses d'Automne : Club.
- 31 mai – Comité des fêtes : Repas chaudière sous la halle du champ de foire.

### JUIN

- 10 juin – Roses d'Automne : Club.
- 21 juin – Anciens de l'USV : Fête de la musique.
- 24 juin – Roses d'Automne : Club.

### JUILLET

- 8 juillet – Roses d'Automne : Repas d'été.

### AOÛT

- 22 et 23 août – Comité des fêtes : Fête de la Batteuse.

### SEPTEMBRE

- 2 septembre – Roses d'Automne : Club.
- 16 septembre – Roses d'Automne : Club.
- 30 septembre – Roses d'Automne : Club.

### OCTOBRE

- 3 octobre – Anciens de l'USV : Assemblée générale.
- 14 octobre – Roses d'Automne : Repas tourtières.
- 24 octobre – Amicale laïque : Loto.
- 28 octobre – Roses d'Automne : Club.

### NOVEMBRE

- 7 novembre – Roses d'Automne : Concours de belote.
- 21 novembre – Ancien de l'USV : Repas.
- 25 novembre – Roses d'Automne : Club.

### DÉCEMBRE

- 5 décembre – Comité des fêtes : Loto Téléthon.
- 9 décembre – Roses d'Automne : Club.
- 12 décembre – Comité des fêtes : Loto Téléthon.
- 18 décembre – Vayres à Pieds : Assemblée générale.
- 20 décembre – Roses d'Automne : Repas gastronomique.

# Informations diverses



## La Châtaigneraie Limousine propose la location de véhicules à petits prix pour les personnes en insertion professionnelle

Vous ne disposez d'aucun moyen de locomotion pour vous rendre à votre travail, à un stage ou à une formation, la Châtaigneraie Limousine met à votre disposition un scooter ou une voiture à frais réduits.

### *A qui s'adresser ?*

Pour bénéficier de ce service de location, vous devez contacter votre référent habituel (conseiller Mission Locale Rurale, assistant social ou conseiller Pôle Emploi ou Cap Emploi) qui fera le point sur votre situation et les pièces à fournir. La Châtaigneraie Limousine vous contactera ensuite pour le rendez-vous de location.

### *Combien ça coûte ?*

Scooter : 1,50 € par jour / Voiture : 6 € par jour

Caution : 200 € pour les scooters / 400 € pour les voitures

**Durée de la location** : 1 mois renouvelable sous conditions

Votre référent pourra également vous orienter si besoin vers un conseiller mobilité, des ateliers de sensibilisation, des formations (code de la route, permis AM/B).

Ce service de location de véhicules est proposé dans le cadre d'une plateforme départementale, la « Plateforme Mobilité 87 », animée par la Châtaigneraie Limousine et 3 autres associations (Aleas, Rempart, Varlin Pont Neuf).

### *La Châtaigneraie Limousine, en bref*

*La Châtaigneraie Limousine est une association loi 1901 qui regroupe 6 Communautés de communes du sud-ouest de la Haute-Vienne (Briance Sud Haute-Vienne, Ouest Limousin, Pays de Nexon-Monts de Châlus, Pays de Saint-Yrieix, Porte Océane du Limousin, Val de Vienne).*

*Elle accompagne principalement des porteurs de projets, publics ou privés, dans de multiples domaines (économie, services, habitat, mobilité, ...).*

**Contact** : 05 55 70 99 40



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020





## L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

**Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...**

**Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...**

**L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :**

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- **Subventions pour lutter contre la précarité énergétique et maintenir à domicile les personnes âgées ou handicapées** : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, d'Action Logement, ...



### ADIL 87

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

**Horaires** : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

[www.adil87.org](http://www.adil87.org)

**Des permanences ont lieu près de chez vous : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.**

**Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : [www.adil87.org](http://www.adil87.org)**



© SMVG



Le Syndicat Mixte Vienne Gorre assure la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation - GEMAPI" sur les bassins versants de la Gorre et de la Graine, à cheval sur les départements de la Haute-Vienne et de la Charente.

2019 était la dernière année d'animation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Vienne médiane et ses affluents coordonné en partie par le SMVG depuis 2015. Toujours dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau et des cours d'eau, voici quelques actions menées durant cette année 2019 :



La restauration de la continuité piscicole et sédimentaire : effacement des seuils de Limont et du Pont du Gorre, plus d'infos : <http://syndicatmixteviennegorre.fr/ctma-vienne-mediane/continuite-ecologique/>



pendant les travaux à St Laurent/Gorre (à gauche) et Rochechouart - Chaillac/Vienne (à droite) © SMVG

L'Opération "Deviens ambassadeur d'une mare" poursuit son chemin et a fait étape en 2019 sur la commune d'Oradour sur Vayres. Pour suivre le projet et participer à la sauvegarde des mares et de leurs petits habitants, rendez-vous sur notre page internet dédiée :

<http://syndicatmixteviennegorre.fr/deviens-ambassadeur-dune-mare/>

Prise en compte de la préservation des cours d'eau et des berges dans le contexte agricole : installation de systèmes d'abreuvement et de franchissement pour le bétail



double descente aménagée (mise en défens des berges à venir) - Gorre © SMVG



© SMVG

## Le SMVG à votre service

Le Syndicat accompagne les propriétaires de parcelles humides et de bords de cours d'eau, les exploitants agricoles et les collectivités dans leurs projets et peut mobiliser des financements publics :

=> **Contactez nous : [contact@syndicatmixteviennegorre.fr](mailto:contact@syndicatmixteviennegorre.fr)**

Plus d'infos : [www.syndicatmixteviennegorre.fr](http://www.syndicatmixteviennegorre.fr)

Suivez notre page facebook : <https://www.facebook.com/syndicatmixteviennegorre/>

La commune de Vayres remercie chaleureusement les commerçants et entreprises  
ayant mis un encart dans le bulletin municipal.  
Sans eux, ce dernier ne pourrait pas exister.

**Oeufs Plein Air**  
**Poules Pondeuses  
Vivantes**  
2,50 € l'unité  
(remise à partir de 30 poules)  
fin février 2020  
(sous conditions)

**Œufs** mardi au samedi 9h - 12h30

Route Cramaud  
Les Combes - 87600 VAYRES  
**Tél. 05 55 78 15 42**

**Rêve Flore**  
Rachel Vallat  
Place du Marché  
87600 ROCHECHOUART  
☎ 05 55 03 78 95

**la Galerie M**  
MENUISERIES & VÉRANDAS

**VÉRANDAS & STORES  
FENÊTRES & VOIETS  
PORTES D'ENTRÉE  
PORTAILS & CLOTURES  
PORTES DE GARAGE**

www.lagaleriem.fr  
06 70 30 50 93 • contact@lagaleriem.fr  
14-le grand meynieux • 87600 Vayres

**Oradour-sur-Vayres**  
1, RUE JEAN SEGUREL  
Lundi au jeudi 9h-12h30 et 14h30-19h  
Vendredi et samedi 9h à 19h / Dimanche 9h à 12h



**05 55 48 83 75**

**icomia**  
Création et impression de votre **com**

Contactez-nous : **05 55 70 32 89** | [contact@icomia.fr](mailto:contact@icomia.fr)

**IMPRIMERIE** PETITS et GRANDS TIRAGES  
(Carte de visite, entête de lettre, flyer, dépliant, brochure,...)

**SIGNALÉTIQUE** PETITS et GRANDS FORMATS  
(Affiche, autocollant, roll-up, bâche, panneau,...)

**TEXTILES IMPRIMÉS**  
(T-shirt, polo, textile sportif, oriflamme, stand,...)

**SARL TAXI COURTEY**  
**Transport Médical assis**  
 Vayres ☎ **05 55 78 11 13**  
 Rochechouart ☎ **05 55 03 71 89**  
**A votre service**

**24h/24 TAXI 7j/7**  
**Rochechouart - Vayres**

**ÉPICERIE**  
  
**LA FAMILIALE**

Horaires d'ouverture du magasin  
 du lundi au dimanche  
 (jour de fermeture le mercredi)  
 de 7h30 à 13h30  
 et de 15h30 à 19h30  
 le dimanche de 8h à 13h

**Tél. 05 87 08 22 65 - Port. 06 07 66 45 71**

*Fabrication Artisanale*

*Boulangerie - Pâtisserie*  
**La clef des champs**

26, allée des Belles Roses  
 87600 Vayres **Tél. : 06 32 32 81 12**

Du mardi au samedi de 6h à 18h 30 - Le dimanche de 6h à 13h - Fermé le lundi

**AD GARAGE PENIFAURE**

**MÉCANIQUE - CARROSSERIE**  
**REMORQUAGE - DÉPANNAGE**  
**VENTE VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS**

LES CHOUETTES - 34 LES POUGES - 87150 ORADOUR SUR VAYRES  
**Tél. 05 55 58 82 03** - E-mail : guillaume.penifaure@sfr.fr  
[www.ad-auto.fr](http://www.ad-auto.fr)  
**AD, LA BONNE IDÉE POUR L'ENTRETIEN DE VOTRE AUTO**

**CMC TP**  
 Travaux Publics & Particuliers  
 05 55 48 12 82  
[www.cmctp.fr](http://www.cmctp.fr)

- Terrassements - Routes
- Canalisation - Assainissement
- Adduction d'eau potable
- VRD - Equipements urbains et sportifs

ZA du Bois du Breuil  
 87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE  
 Fax 05 55 48 12 81 - Mail : cmctp@wanadoo.fr

**PEINTURE PLÂTRERIE**  
**JMR**  
 CARRELAGE **ENTREPRISE JM RAYNAUD**

*Papiers peints - Peinture de façade*  
*Vitrerie - Revêtements de sols*

Le Malatias - 87310 ST LAURENT/GORRE  
 Tél : 05 55 00 03 89 - Fax : 05 55 48 16 23 - Portable : 06 80 84 84 50  
 E-mail : jm.raynaud658@orange.fr

  
**COSTE**  
*Votre Opticien*

**SAINT-JUNIEN**  
 Ccial Hyper U - Av, Nelson-Mandela  
 Tél. : 05 55 50 22 12

**ROCHECHOUART**  
 16, rue Bertrand-Bourdeau  
 Tél. : 05 55 03 44 51

Rejoignez-nous  
  
 ou sur  
[www.coste-opticien.com](http://www.coste-opticien.com)

**EXPERT EN SANTE VISUELLE**  
 Optométriste



**Dominique BARON**

**MAGNÉTISEUR**

**SOULAGE VOS PROBLÈMES DE SANTÉ**  
**06 37 69 24 53** sur rendez-vous  
**87600 VAYRES**

**BMCD**  
**Matériaux**  
 Gros œuvre - Bois - Isolation  
 Bricolage - Alimentation animale  
**Location**  
 Mini-pelles - Plaque vibrante  
 Sableuse - Tarière, etc...

Rue des Poètes - 87600 VAYRES  
**Tél. 05 55 78 15 48** - Fax 05 55 78 15 47  
 bmcdmatériaux@orange.fr - www.bmcd-materiaux.com

**SARL PAILLOT & FILS à votre service**  
**TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS**  
 31, rue de la Royère - 87600 ROCHECHOUART

- Terrassement, plateforme, empiérement
- VRD, revêtement enrobé coloré et multicouches
- Assainissement collectif et individuel
- Mise aux normes des étangs
- Mise aux normes d'assainissement
- Raccordement au tout à l'égout

**Tél. 05 55 03 69 19**  
 Fax 05 55 03 79 41 paillotetfils@wanadoo.fr  
 http://www.vrd-paillot-saintjunien.fr/

**LUMIERE SUR L'ENERGIE**

**Batifoix**

RÉSEAUX ELECTRIQUES  
 AÉRIEN ET SOUTERRAIN  
 LOTISSEMENT  
 ECLAIRAGE PUBLIC ET FESTIF  
 MISE EN LUMIÈRE DU PATRIMOINE  
 MICRO FORAGE DIRIGÉ  
 BORNE DE RECHARGE VÉHICULE

10 rte des Maîtres de Forges - 87 440 SAINT MATHIEU - batifoix@batifoix.fr

**Vincent et Florian NORMAND**  
 TRAVAUX AGRICOLES

Tél : 06 33 13 86 70  
 Tél : 06 32 22 89 48

Chez cibert  
 87600 VAYRES

**sas NORMAND agri-services**

autochargeuse, semis, transport divers, silos, location tracteur...

Assurance et Banque  
**AGENCE DESCUBES**  
 Particuliers - Professionnels - Entreprises

**Bruno & Vincent DESCUBES**  
 Agents généraux

17, rue Louis Pasteur - **ORADOUR-SUR-VAYRES**  
 agence.descubesoradour@axa.fr  
**05 55 78 18 36**

23, rue Nationale  
**CHALUS**  
 agence.descubeschalus@axa.fr  
**05 55 78 41 54**

2 bis, rue Maurice Torez  
**ROCHECHOUART**  
 agence.descubes@axa.fr  
**05 55 71 25 59**

*Sarl Rougier*

**POMPES FUNEBRES**  
**MARBRERIE - GRAVURE - SALLE OMNISCULTE**  
**ARTICLES FUNERAIRES - CONTRATS OBSEQUES**  
**05 55 03 74 59**  
 http://www.pompes-funebres-rougier.fr

*"Les Cyprès"* **FUNERARIUM**  
 Rue du Chemin de Fer - 87600 ROCHECHOUART

**Garage MOUNIER**

Dépannage et Assistance 24h/24

Mécanique - Tôlerie - Peinture

Réparation toutes marques

4 rue Charles de Gaulle  
 87600 ROCHECHOUART  
 Tél. 05 55 03 61 18  
 www.garagemounier.fr

**DACIA** **RENAULT**

**SARL RANNOUX-BARBIER**

**POMPES FUNÈBRES**  
**CHAMBRES FUNÉRAIRES**  
 ✓ Organisation complète des Obsèques  
 ✓ Contrats Obsèques  
 ✓ Articles Funéraires

Rue Bernard de Ventadour  
 87150 ORADOUR/VAYRES  
 18, rue de Maison Neuve  
 87310 ST LAURENT/GORRE  
**05 55 78 17 22**

AMBULANCES - VSL - TAXIS  
**05 55 78 17 22**

FLEURS - CADEAUX  
 ARTICLES FUNÉRAIRES  
 TOUTES COMPOSITIONS FLORALES  
 TRANSMISSIONS FLORALES  
**05 55 78 24 07**  
 87150 ORADOUR/VAYRES

**florajet**